

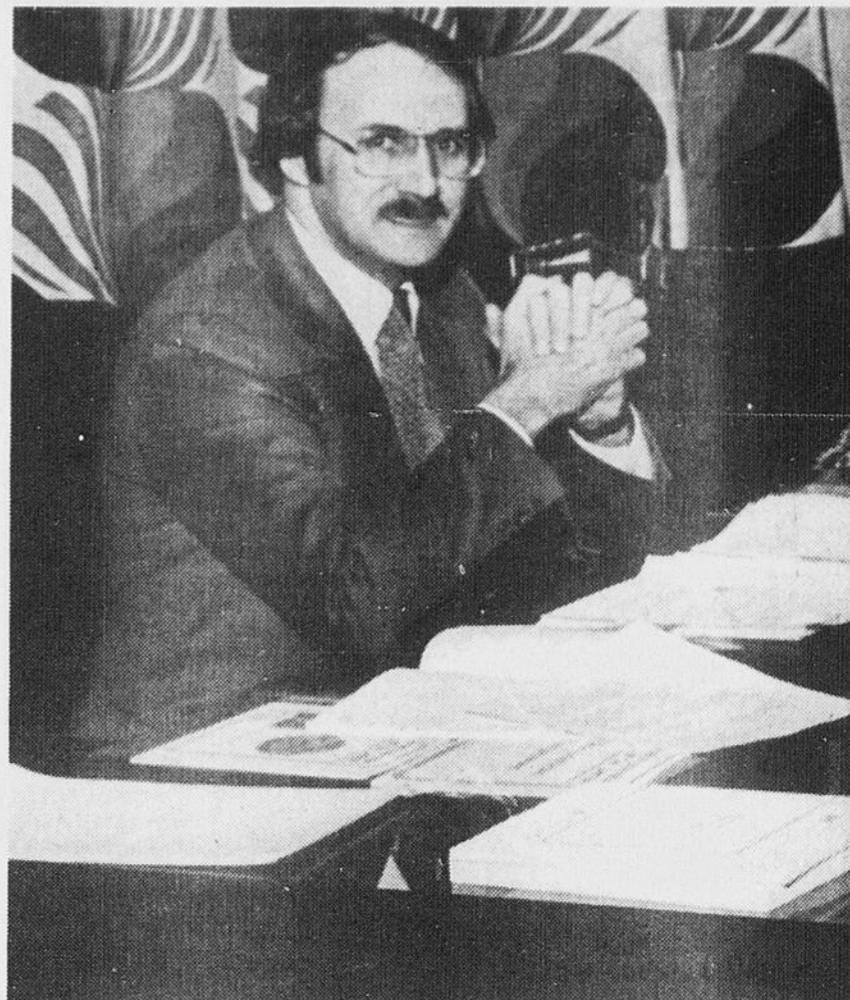


Vendredi, 17 février 1978
"Portez votre costume d'époque"

- 6h00 Déjeuner au "Chantier du Père Alex"
- 7h00 Déjeuner du Vieux Temps, Place Séville
- 8h00 Déjeuner de "la mère Picotte": Bonne Ménagère
- 8h00 Déjeuner des Placoteux, hôtel Champlain
- 8h00 Déjeuner des Etudiants: brasserie Le Gîte
- 9h00 Ouverture du "Vieux Marché", coin Racine et Morin
- 9h30 Café-Terrasse, Place du Royaume
- 10h00 Ouverture du Centre d'aparc Rosaire-Gauthier.
- 10h00 "Marché aux Puces" au sous-sol de la Cathédrale
- 13h00 La Grange à Gagnon (3ème étage de Gagnon Frères
- 13h00 Bonspiel du Carnaval-Souvenir, Club de Curling de Chicoutimi
- 14h00 Chorales à Place du Royaume
- 15h00 Encans au "Vieux Marché", coin Racine et Morin
- 17h00 P'tit gin des gros messieurs, Hôtel Chicoutimi
- 18h00 La Grande Bouffe (le cirque d'il y a cent ans), hôtel Le Montagnais
- 19h00 Ouverture "Auberge chez Pit", 432, Racine est
- 19h00 Bain d'époque, piscine de l'école Dominique-Racine, 985, rue Bégin
- 20h00 Ouverture de la "Bastringue", stade de danses québécoises et soirée d'animation québécoise, école Lafontaine
- 20h30 Soirée de famille traditionnelle 1878 au Club de Yacht de Chicoutimi
- 20h30 Chansons et musique d'époque, église Sacré-Coeur, 244, rue Bossé ouest
- 21h00 Opérette du Carnaval-Souvenir, "Non, non, Nanette", Auditorium Dufour



COMBIEN M'OFFREZ-VOUS ? — La parenté commence à arriver pour la grande fin de semaine du Carnaval-Souvenir. Un des événements les plus spectaculaires est cette criée sur le parvis de la cathédrale où l'on offre à la foule des articles aussi divers qu'une brique de savon du pays, ou un cochon de lait... Faites votre choix: Les activités sont nombreuses et l'enthousiasme envahit la ville...



GUY TARDIF — Le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, a rencontré les membres du Conseil métropolitain du Haut-Saguenay, hier, à Chicoutimi.

Conseil métropolitain

Tardif en faveur de pouvoirs accrus

par Laval Gagnon et Claude Fortin

CHICOUTIMI — Tout en se disant favorable à un éventuel accroissement des pouvoirs du conseil métropolitain, et au principe de regroupement des services municipaux, le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, a indiqué hier à Chicoutimi qu'il n'était pas question de modifier la loi concernant un regroupement possible des villes du Haut-Saguenay.

Quant au référendum qui se tiendra justement sur la question du regroupement de Jonquière et Chicoutimi, M. Tardif ne semble pas aussi certain que les représentants municipaux que la réponse populaire sera négative. Il se demande d'ailleurs si ce sentiment négatif à propos des regroupements n'est pas entretenu "de bonne guerre" par les élus municipaux qui y verraient un bon moyen pour expliquer les hausses de taxes.

À l'issue d'une rencontre avec les représentants du conseil métropolitain du Haut-Saguenay, le ministre s'est dit ouvert à toutes les suggestions, même celles qui pourraient amener des regroupements par services, à condition cependant qu'elles proviennent du milieu concerné.

C'est ainsi qu'il verrait d'un bon oeil l'accroissement des pouvoirs d'un organisme comme le conseil métropolitain en ce qui concerne des domaines comme le transport en commun, l'enfouissement sanitaire, domaines qui sont d'ailleurs déjà régis par des organismes supra-municipaux. On éviterait ainsi la multiplication d'organismes de ce genre.

Le ministre a rappelé que la politique de son ministère en était une de non-intervention dans le domaine des fusions, sauf dans les cas d'interdépendance étroite entre deux ou plusieurs agglomérations.

Il explique que cette philosophie s'inspirait du principe de la répartition équitable des coûts des services urbains. Interrogé sur l'incidence de ce principe sur les villes du Haut-Saguenay, M. Tardif a sciement laissé planer un doute qui ne paraît pas exclure une éventuelle intervention de son ministère.

Schéma

Il a rappelé par ailleurs que le rôle primordial du conseil métropolitain était en ce moment la confection du schéma d'aménagement, et qu'il appartenait aux élus de ne pas le perdre de vue.

Même s'il n'a pas annoncé de participation financière précise du gouvernement dans l'élaboration du schéma, le ministre a rappelé le désir de son ministère de s'y impliquer de "façon substantielle".

Deux éléments conditionnent cependant l'aide gouvernementale: a) que les intéressés (les municipali-

tés) contribuent également au financement du schéma afin d'éviter une trop grande largesse dans les dépenses; b) que le schéma d'aménagement lui-même soit exécutoire.

Logements

À la lumière des propos du ministre, il appert que la Société d'habitation du Québec attend d'Ottawa une réponse en vue de la réalisation du 101 logements de Chicoutimi.

Selon lui, en raison d'une directive de la SCHL, Québec n'a pu engager à temps les fonds disponibles pour la réalisation de certains projets de logements municipaux. Québec vient de demander à Ottawa de reporter à 1978 les projets qui n'ont pu être amorcés en 1977.

Le ministre n'a pas été tendre dans son jugement du geste de l'organisme fédéral à qui il prête une intention politique.

Mémoire

Enfin, M. Tardif n'a pu être saisi de la requête des conseillers contestataires au conseil métropolitain, car le représentant de ces derniers, M. Edouard Lapierre, n'a pu préparer à temps le mémoire qu'on se proposait de remettre au ministre.

Le mémoire devrait parvenir au ministre par la poste dans les prochains jours.

SPORTS

Le SS encore

Qui arrêtera le SS de Métabetchouan dans sa série de victoires pour une participation aux séries de fin de saison? C'est la question que se posent les proches de scène du hockey junior "B". Vainqueur de Chicoutimi, hier, le SS reçoit les champions de la saison régulière, le National de La Baie, ce soir, à Métabetchouan...

En page B 1

SOMMAIRE

— Arts et spectacles	A 8
— Annonces classées	B 8
— Bandes dessinées	B 7
— Bourse	B 6
— Bridge	B 7
— Cinéma	A 8
— Décès	B 9
— Finance	B 5
— Horoscope	B 7
— Mots croisés	B 7
— Mot mystère	B 7
— Patron	B 8
— Sports	B 1
— Télévision	A 8

EN BREF

Impacts acceptables

La firme LMBDS estime que les impacts environnementaux du tronçon Jonquière-Saint-Bruno de l'autoroute Alma-La Baie sont acceptables.

En page A 3

Intervention du fédéral

Le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, Claude Morin et son collègue, le ministre des Affaires municipales, Guy Tardif, ont fait hier la remise d'un document qui fait état des interventions fédérales au Québec dans le domaine municipal.

En page A 7

Un malaise à chiffrer

Plusieurs membres de l'Opposition ont harcelé hier le premier ministre Pierre Trudeau relativement au nombre d'emplois qui seront virtuellement créés cette année à la suite du sommet économique des premiers ministres.

En page A 10

Matière à spéculation

Le député conservateur Sinclair Stevens a fait part hier à ses collègues des Communes, de sa crainte que le gouvernement laisse sans vergogne le dollar canadien dégringoler sur les marchés mondiaux.

En page B 9

Pour les cultivateurs

\$33 millions

CHICOUTIMI — Les gouvernements québécois et canadien, par le biais de leurs ministres de l'Agriculture respectifs, concluront aujourd'hui à Chicoutimi une entente de \$33,3 millions qui permettra au Québec de faire un pas vers l'auto-suffisance en matière de grains de provende.

L'entente que signeront les ministres Jean Garon et Eugène Whelan à l'issue de l'inauguration officielle du Pavillon de l'agriculture,

de Chicoutimi porte sur cinq ans et favorisera la construction au Québec d'installations pour sécher et entreposer le grain.

En vertu de l'entente, le Québec pourrait accroître sa production de 32 à 50 pour cent.

Satisfaction

Le président de l'Union des producteurs agricoles de la région, M. Bertrand Tremblay s'est déclaré

satisfait de l'entente, car elle constitue en quelque sorte un contrepoint à l'aide accordée aux producteurs de l'Ouest pour le transport des grains vers l'Est.

Il croit qu'elle permettra de développer certaines fermes, et espère que les agriculteurs se prévaudront des dispositions qui leur permettent de financer une partie de nouvelles installations de séchage et d'entreposage.

Le 101

Bédard rassure le centre-ville

CHICOUTIMI — Le bureau du ministre de la Justice Marc-André Bédard a rassuré la Corporation des hommes d'affaires de la rue Racine à l'effet que le projet de 101 logements dans ce secteur sera complété en dépit de complications administratives enrichies par la dispute entre le premier ministre René Lévesque et le ministre canadien des Affaires urbaines, M. André Ouellet, à l'occasion de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres.

"Sommes extrêmement surpris et déçus que la construction des 101 logements au centre-ville de Chicoutimi soit différée suite à des mésententes entre le gouvernement fédéral et provincial. "Notre région est encore une fois la victime de ces différends."

Toutefois, la secrétaire particulière du ministre Bédard, Mme Viollette Dion, a vite fait de rassurer les

hommes d'affaires chicoutimiens. Après s'être informée auprès du directeur de la Société d'habitation du Québec, qui lui a confirmé qu'il s'agissait uniquement de légères complications, Mme Dion a avisé le bureau de la corporation.

Le message était le suivant: "Accuse réception de votre télégramme. On me prie de vous assurer que les complications administratives survenues dans le dossier du 101 ne compromettent en rien le projet, et que celui-ci se fera normalement."

La Corporation des hommes

METEO



PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions météorologiques du Québec émises par Environnement Canada pour vendredi avec un aperçu pour samedi.

Abitibi et Pontiac-Témiscamingue: nuageux avec faible neige intermittente. Maximum, moins 8. Samedi: peu de changement.

Chibougamau, Haute-Mauricie, Laurentides, Outaouais, Montréal, Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'Est et Saguenay-Lac-Saint-Jean: nuageux avec flocons de neige. Maximum, moins 5 à moins 7. Samedi: ciel variable.

Baie-Comeau et Rimouski: ennuagement. Maximum, moins 6. Samedi: nuageux avec éclaircies.

Sept-Îles et Gaspésie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum, moins 5. Samedi: ciel variable.

Nouveau-Brunswick: ensoleillé devenant nuageux en après-midi. Maximum, moins un. Samedi: dégel.

DANS LE MONDE

TORONTO (PC) — Températures enregistrées dans quelques villes d'Amérique du Nord et quelques endroits de villégiature.

	Min.	Max.
Dawson	-28	-18
Vancouver	2	9
Victoria	-1	9
Edmonton	-22	-10
Calgary	-25	-11
Winnipeg	-17	-13
Regina	-27	-15
Toronto	-14	-4
Kingston	-21	-7
Ottawa	-19	-7
Montréal	-20	-7
Québec	-11	-8
Fredericton	-3	2
Saint-Jean, N.-B.	-3	1
Moncton	-4	1
Halifax	-2	1
Charlottetown	-5	0
Saint-Jean, T.-N.	-2	—
New York	-6	-1
Washington	-3	5
Tampa	4	18
Miami	10	24
Orlando	6	22
Los Angeles	8	16

PAS DE MOTEUR TROP PUISSANT SACHEZ MANOEUVRER ET MAITRISER VOTRE VEHICULE

LE QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE

316, Avenue Labrecque Chicoutimi, P.O. Tel. 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur: Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général: Gaston VACHON

Directeur de la rédaction: Denis TREMBLAY

Redacteur en chef éditorialiste: Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information: Bertrand GENEST

Chef des nouvelles: Claude COTE

Aima et les environs: 862-7829

St-Félicien et les environs: 579-3832

Sans frais interurbains: Abonnement et Service à domicile: 545-4664

Petites annonces classées: 545-4895

chef de pupitre: Charles J. GAUVIN

Directeur des ventes: Paul BERGERON

Directeur de la publicité: Jean TREMBLAY

Directeur mise en marche à la circulation: Jean BELAND

Directeur du tirage: Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse Associated Press et Reuter et de CONPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Depôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec

Courrier de la Deuxième classe (no 3213)

Parti libéral

Ryan appuyé par la Commission-Jeunesse

par Françoise Côté

MONTREAL (PC) — Sept des dix membres de la Commission-Jeunesse du Parti libéral du Québec (PLQ), dont le président, M. Jean-François Thibault, ont annoncé officiellement jeudi soir, leur décision d'accorder leur "appui entier et sincère" au candidat Claude Ryan, ancien directeur du Devoir, dans la présente campagne pour le leadership du PLQ, de préférence à M. Raymond Garneau, député du comté de Jean-Talon.

Au cours d'une conférence de presse tenue en présence de M. Ryan, M. Thibault, un étudiant en sciences politiques de l'Université de Montréal, a dit que la décision a été prise "après une analyse minutieuse des qualités des deux candidats". Il a aussi dit qu'il y eût de nombreuses consultations auprès de jeunes aussi bien libéraux que non partisans dans plusieurs comtés.

Cet appui à M. Ryan peut avoir un effet d'entraînement important si on tient compte du fait que depuis l'automne dernier on estime à près de 8,000 le nombre de jeunes recrutés par le PLQ. D'autre part, les jeunes libéraux doivent former le tiers des 2,640 délégués ayant droit de vote au congrès du leadership qui doit se tenir à Québec

les 14 et 15 avril prochain. Des trois autres membres de la Commission-Jeunesse qui n'appuient pas M. Ryan, sont encore indécis tandis qu'un troisième opérerait pour le camp Garneau.

Ferme devant Trudeau

L'appui à M. Ryan par une majorité des membres de la Commission-Jeunesse repose sur trois raisons. La première est que Claude Ryan incarne pour ces jeunes libéraux la troisième voie comme solution aux problèmes constitutionnels du Canada et du Québec. "Sa fermeté devant M. Trudeau et sa crédibilité dans le Canada anglais permettront d'une manière certaine la réalisation de cette nouvelle option constitutionnelle."

La deuxième raison est "nous avons besoin non seulement d'un chef pour le Parti libéral du Québec mais d'un leader pour le Québec", dit le communiqué qui précise que "la capacité de M. Ryan de saisir tous les courants de pensées qui traversent notre société nous rassure".

Après avoir dit que la présence de M. Ryan à la tête du PLQ pourra en élargir la base et attirer des jeunes, on donne comme troisième raison que "de nos jours les qualités premières d'un homme politi-

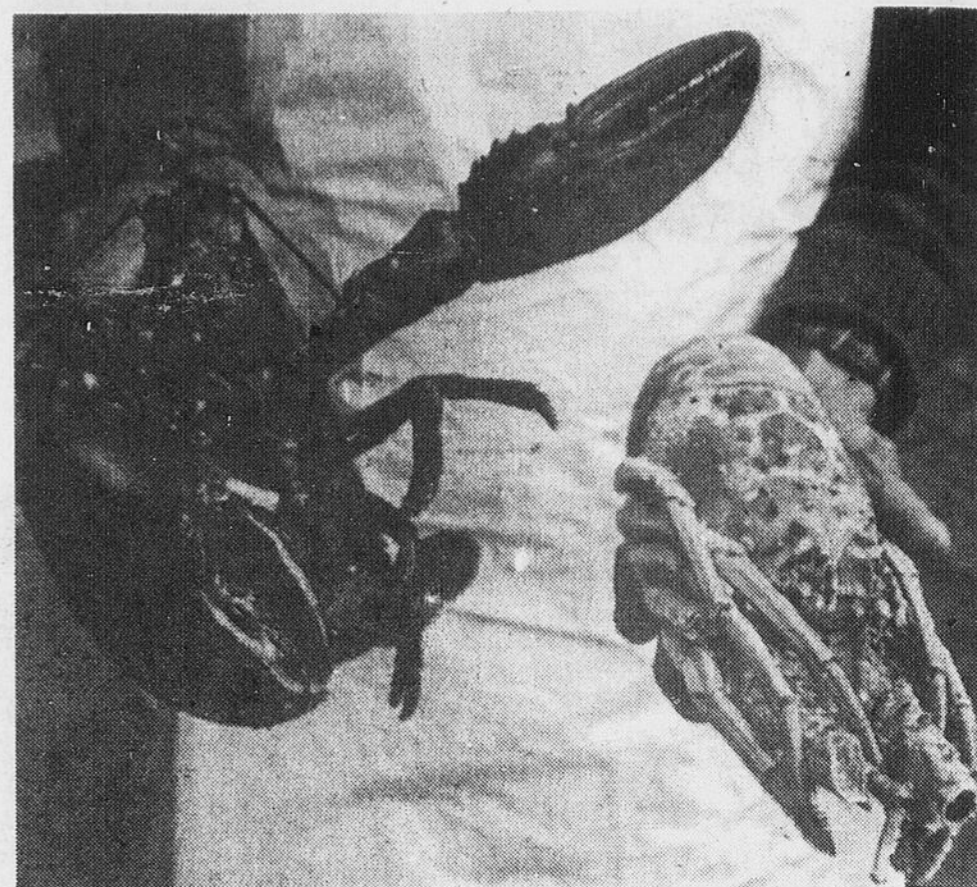
que doivent être l'intégrité et l'honnêteté intellectuelle" pour ajouter que sur ces deux points les jeunes libéraux "sont et seront très exigeants".

Un renouvellement

Dans ses quelques mots de remerciements, M. Ryan a dit que le geste d'une majorité de membres de la Commission-Jeunesse confirme la tendance vers un regain d'intérêt pour le PLQ chez les jeunes. Tout en ne voulant pas s'attribuer le mérite de cette tendance, M. Ryan dit que ce n'est là qu'un début vers l'objectif qu'il s'est fixé pour un renouvellement de l'esprit du parti sous tous ses aspects.

Après avoir souligné que tous ces jeunes travaillent à sa campagne bénévolement, M. Ryan a précisé que certains d'entre eux sont déjà engagés dans un effort de participation lui apportant des suggestions et des études sur des questions comme l'éducation, le travail, les loisirs, etc.

M. Thibault a reconnu au cours de la conférence de presse que M. Ryan était leur deuxième choix, le premier s'étant porté sur M. Jean-Paul L'Allier, l'ancien ministre des Communications, qui a décidé de ne pas s'engager dans la course.



LANGOUSTES — La Commission douanière canadienne, vient de confirmer, après le ministère fédéral du Revenu, que ce sont bien des langoustes et non des homards que nous importons de Cuba. (Téléphoto PC)

Appréhension de partialité

La Commission McDonald refuse de démissionner

OTTAWA (PC) — Accusée de partialité à cause de ses liens avec le Parti libéral, la Commission d'enquête McDonald a refusé, hier, de démissionner.

Le Law Union of Ontario, un groupe d'avocats socialistes, avait réclamé, plus tôt cette semaine, sur les activités illégales de la police fédérale.

Me Michael Mandel, de Osgoode Hall, à Toronto, avait indiqué, d'une part, que les commissaires Donald S. Rickerd et Guy Gilbert sont des amis personnels de l'ancien solliciteur général, M. Francis Fox. D'autre part, le président de la commission, le juge David McDonald, de la Cour suprême de l'Alberta, était autrefois président du Parti libéral de cette province.

En présentant une requête visant l'arrêt immédiat des travaux de la commission, Me Mandel avait souligné qu'il existe "un doute raisonnable de partialité" de la part des

membres de la Commission McDonald à cause de leurs antécédents avec le Parti libéral.

Dans un jugement écrit en anglais, rendu public en fin d'après-midi jeudi, à Ottawa, la Commission McDonald a conclu que ses fonctions ne sont pas quasi juridiques et donc qu'elle n'a pas à respecter le principe de "l'appréhension raisonnable de partialité".

Citant plusieurs jugements de la Cour suprême du Canada et des Cours suprêmes des provinces, la commission explique qu'elle n'est pas un corps juridique et pas tenue de se comporter en tant que tel.

Par ailleurs, les commissaires estiment que la mo-

tion du Law Union était irrecevable, parce que ce groupe n'était pas reconnu comme intervenant officiel devant la commission, "et donc il n'a pas le droit de soulever des questions de procédures".

Me Mandel a indiqué que le Law Union poursuivait peut-être cette cause devant les tribunaux, mais que cela coûtait assez cher, et qu'aucune décision finale ne serait prise sans la consultation des membres.

Lors de la présentation de la demande de Me Mandel, le procureur de la commission, Jake Howard, a dit que le Law Union serait irresponsable s'il ne poursuivait pas cette cause, vu la gravité des accusations.

Entorse

Filion subira son procès en anglais en Ontario

MONTREAL (PC) — C'est avec beaucoup de déception que le Barreau du Québec constate que ni le gouvernement fédéral ni le gouvernement ontarien n'ont pris les mesures nécessaires pour assurer à tout justiciable le droit de subir son procès en français en Ontario.

En apprenant que M. Gérard Filion vient de se voir refuser une nouvelle fois d'être jugé dans sa langue maternelle, le bâtonnier du Québec, Me Viateur Bergeron, a déclaré ne pas comprendre, d'une part, pourquoi Ottawa n'a pas encore amendé le Code criminel, malgré l'annonce formelle du Discours du trône, pour permettre l'usage du français devant les tribunaux ontariens et, d'autre part, pourquoi l'Ontario n'a pu trouver le moyen d'accorder à ses justiciables francophones au moins autant de droits linguistiques que n'en accorde la loi 101 aux justiciables anglophones québécois. "Tout le monde a fait de belles promesses, dans ce dossier, mais personne n'a agi à ce jour", a commenté Me Bergeron.

"Ottawa n'a pas à attendre le consentement des provinces pour modifier le Code criminel: qu'il fasse les changements nécessaires pour régler d'abord le problème de l'Ontario

comme le réclame à grands cris le procureur général Roy McMurtry depuis août dernier.

Le gouvernement fédéral pourra ensuite aller chercher d'autres appuis selon les besoins exprimés par les provinces."

Le cas Filion

"Dans le cas du procès Filion, a précisé Me Bergeron, il n'appartient pas au Barreau de critiquer la décision du juge qui a refusé à cet accusé d'être jugé dans sa langue maternelle. S'il n'est pas du ressort du juge de modifier le "Judicature Act" et le "Jury's Act", il n'en demeure pas moins que des accommodements étaient — et sont encore — possibles sans que la justice n'en souffre."

Me Bergeron a précisé que le refus qui a été signifié à M. Filion plus tôt cette semaine est d'autant plus regrettable que le comité conjoint du Barreau du Québec — ministère du procureur général de l'Ontario, mis sur pied l'été dernier avec l'appui et l'accord formels du procureur général ontarien Roy McMurtry, "s'achemine d'un façon extrêmement positive vers des recommandations précises qui permettront de rendre la justice en français accessible en Ontario."

Bâtonnier du Québec

Selon le bâtonnier du Québec, il est vrai que la justice en français va bouleverser des habitudes bien ancrées en Ontario, va modifier certaines visions de la réalité culturelle canadienne et va aussi entraîner des coûts additionnels. "Cependant, a souligné Me Bergeron, c'est peut-être là le prix que l'on doit payer pour la paix sociale. Et cela coûtera certainement moins cher, à long terme, que le désordre social et la frustration des justiciables, où qu'ils vivent au Canada."

La Loi 101

Le bâtonnier du Québec a rappelé que le Barreau du Québec, en continuant d'insister sur le droit de l'accusé Filion à un procès dans sa langue maternelle en Ontario, réclamait le droit à la même justice, équitable pour tous les francophones, qu'il a défendu pour les anglophones du Québec lors des débats sur la loi 101. "Le gouvernement du Québec a sauvegardé ces droits, même avec la loi 101, a dit Me Bergeron. Comment se fait-il que le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement d'Ottawa n'aient pas réussi, après plus de 100 ans, à le faire également dans l'administration de la justice en Ontario."

Chèques falsifiés

Huit mois de prison

CHICOUTIMI — Le juge Lucien Tremblay a imposé une peine d'emprisonnement de huit mois hier matin, à Mario Tremblay, un individu de Chicoutimi qui a frustré différents commerces et maisons d'affaires de Chicoutimi, d'un montant de \$3,599.32, au moyen de chèques sans valeur, ou encore de chèques certifiés.

Si Tremblay a obtenu la clémence du tribunal, il devra en remercier les officiers de probation et en même temps, le président du tribunal qui a traité plutôt le prévenu en bon père de famille.

En effet, le juge a signalé que quand on regardait son dossier, on en perdait son latin.

"On peut dire que dans votre cas, pour un début, c'est tout un début."

"Je tiens compte que 80% des marchandises que vous avez obtenues au moyen de chèques sans valeur, ont été récupérées par les victimes."

"Pour toutes ces raisons, je vous condamne à huit mois de prison. Je tiens compte du fait que vous avez été en prison deux

mois, en attendant le prononcé de la sentence."

N'oubliez pas!

Obligations
Solidarité

OXFAM

Tél.: 543-6027

Régis Vachon, O.D.
Marie Blouin, O.D.

DOCTEURS EN OPTOMETRIE

110 est, rue Racine
Suite 101, G7H 1R2

CHICOUTIMI

COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS (C.G.A.)

LACROIX, LAPOINTE, LAPOINTE, POLIQUIN ET CIE C.G.A.

121 EST, RACINE, SUITE 101, CHICOUTIMI — 549-1717
2900, CH. QUATRE-BOURGEOIS, STE-FOY — 658-3323

CLAUDE LACROIX C.G.A. syndic OLIVIER LAPOINTE C.G.A. syndic GABRIEL LAPOINTE C.G.A. PIERRE POLIQUIN C.G.A.

DENIS GRENIER C.G.A.

Autoroute Alma-La Baie

Les impacts environnementaux du tronçon sont jugés acceptables

par Claude Fortin

JONQUIÈRE — Compte tenu des avantages que procurera la réalisation du projet et considérant que le tracé de moindre impact retenu minimise les conséquences négatives sur l'écologie, les impacts environnementaux du tronçon Jonquière-Saint-Bruno, de la future autoroute 70 demeurent acceptables.

C'est la conclusion que tire la firme LMBDS, de l'étude environnementale qu'elle vient de réaliser pour le compte du ministère québécois des Transports. Les représentants de l'UPA, du CRD et des municipalités de Jonquière, Larouche, Saint-Bruno et Alma en ont pris connaissance mercredi.

Le ministère demande aux municipalités d'approuver le projet par résolutions et d'y apporter, s'il y a lieu, leurs commentaires le plus tôt possible, avant la fin de février, suggère-t-on.

Le tracé retenu pour le tronçon en question de la nouvelle autoroute se situe entre la rue Saint-Hubert, à Jonquière, et la Chaîne

coopérative de Saint-Bruno. La longueur du ruban atteint 21,2 milles.

L'autoroute 70 serpente notamment de fertiles terres agricoles sises dans les plaines de Jonquière et d'Hébertville. A ce chapitre comme aux autres, cependant, la firme qui a élaboré l'étude s'est appliquée à minimiser les conséquences négatives de la réalisation du grand projet de communication qui doit un jour réunir, par voie rapide, les secteurs urbains du Haut-Saguenay à la région du Lac-Saint-Jean.

Au domaine socio-économique, l'étude tient compte, par ordre de priorités, des incidences du projet sur l'agriculture, le milieu urbain, la récréation et le milieu forestier. On y a notamment fait l'analyse des données relatives à la présence humaine et à la facilité de régénération du milieu.

Les analystes n'ont pas non plus négligé les facteurs relatifs aux coûts d'expropriation, tenant compte de la valeur de remplacement des résidences et terrains et de

l'évaluation des sols agricoles.

L'expropriation nécessaire à la concrétisation du projet proposé sera relativement peu dispendieuse, puisqu'elle ne doit pas impliquer des déboursés supérieurs à \$133,600, en argent de 1977.

On estime que le tronçon Saint-Bruno - Jonquière coûtera \$50,301,559.

Le tracé suivra quelques tronçons de la partie de l'actuelle route 170, sise entre Saint-Bruno et Jonquière.

La firme LMBDS souligne que le volume de circulation déversé par l'autoroute vers Alma pourra être absorbé par la route 170, via Saint-Bruno, et la route

du rang 6, nouvellement réaménagée. Cette dernière, ajoute-t-on, pourrait continuer de jouer son rôle futur moyennant un réaménagement de circonstance à un coût peu élevé.

Dans son étude, la firme LMBDS a analysé les avantages de la construction du tronçon en question, qu'elle situe au niveau des gains sur les coûts de fonctionnement d'un véhicule, à celui des gains sur le temps de transport éparpillé, de même qu'au domaine du confort et de la sécurité.

Les spécialistes estiment le total des avantages nets à \$6,271,000. Ce chiffre représente la différence entre la somme des avantages et celle des

coûts. On traduit le ratio avantages-coûts par l'indice 1,13, ce qui, dit-on, est très suffisant pour justifier la concrétisation de la route.

En 1974, le ministère des Transports avait réalisé une étude de rentabilité du projet. Celle-ci établissait la circulation annuelle, pour 1976, à 6,675 véhicules, entre Saint-Bruno et Larouche, et à 7,136 véhicules entre Larouche et Jonquière.

La même étude estimait qu'en 1996, la circulation entre Saint-Bruno et Larouche s'établirait à 28,200, tandis que celle entre Larouche et Jonquière serait de 30,147 véhicules.

Lac Roberge Rentabilité incertaine du gisement d'amiante

par Claude Fortin
JONQUIÈRE — La rentabilité du gisement

d'amiante du lac Roberge, à Chibougamau, n'est peut-être pas aussi évidente que paraît le croire le président du CRD, M. Paul Tremblay. Le produit qui s'y trouve présenterait certains problèmes de qualité susceptibles d'influencer la décision d'exploiter ou non la mine.

Le directeur du service des mines de la Société de développement de la baie James, M. Gilles Dionne, a émis une opinion en ce sens mercredi soir, alors qu'il s'adressait aux membres de la section régionale de l'Institut canadien des mines et de la métallurgie.

Il appert que dans l'éventualité de l'apparition de possibilités nouvelles sur le marché de l'amiante, on pourrait devoir choisir entre l'ouverture des gisements du lac Roberge et de Matagami. Si le premier paraît présenter un problème de qualité, le second en présenterait un au niveau des facilités d'exploitation.

On ne sait toujours pas si on amènera le métal par chemin de fer ou par minéraloduc. On envisage une décision à ce sujet pour 1980.

M. Dionne croit savoir que l'amiante du lac Roberge ne permettrait la fabrication de d'un certain nombre de produits dérivés de l'amiante.

On doit aussi réévaluer à ce moment la possibilité de mise en marché du projet en 1985.

Le 9 novembre dernier, devant le Cercle de presse du Saguenay, M. Paul Tremblay avait fait une sortie plutôt remarquée en faveur de l'exploitation du gisement d'amiante de Chibougamau. Il avait alors indiqué que l'organisme qu'il préside comptait insister auprès du gouvernement pour que celui-ci investisse dans une mine, selon lui pleine d'avenir, à Chibougamau, plutôt que d'aller "chercher un paquet de poussière à Asbestos".

Des contingences d'ordre économique ont incité à remettre de 1983 à au moins 1985 l'exploitation des ressources de Feral. La région du lac Abanel renferme des réserves exploitables de fer qu'on évalue à environ 1 milliard de tonnes métriques. La construction d'un chemin de fer servirait mieux les intérêts du Saguenay-Lac-Saint-Jean, notamment en permettant la construction d'une usine de bouletage à La Baie.

Corporation du transport en commun: adoption de l'arrêté en conseil

CHICOUTIMI — Le conseil des ministres a adopté hier l'arrêté en conseil créant la nouvelle corporation intermunicipale du transport en commun dans le Haut-Saguenay.

La négociation et l'acquisition des actifs de Transport Régional sera l'un des premiers gestes qu'elle devra poser. L'opération, croit-on, ne devrait pas se faire sans heurt.

BOUCHARD, LAROUCHE, BRASSARD ET GAUTHIER
AVOCATS
ME LUCIEN BOUCHARD ME CLAUDE LAROUCHE
ME RAYNALD BRASSARD ME LAVAL GAUTHIER
EDIFICE PLACE AUTOGARE,
393 EST, RACINE, SUITE 305,
CHICOUTIMI — 545-4580



THE DES GROSSES MADAMES — Plus de 500 grosses madames et quelques petites, ont participé joyeusement à cette activité importante du Carnaval-Souvenir. Très impressionnant de voir autant de jolies dames costumées.

Que de décolletés, de charme et de sourires!

CHICOUTIMI — Un P'tit thé pour les grosses madames. Et des grandes dames toutes costumées, maquillées, coiffées, frisottées, endimanchées.

Des robes merveilleuses, des crinolines plus que bouffantes, des décolletés époustouflants, des démarches distinguées et des sourires affriolants.

Voilà tout ce que les hommes ont manqué hier après-midi, alors qu'un peu plus de 500 dames prenaient le thé des grosses madames à l'hôtel Le Montagnais.

Ce sentiment de fierté propre à notre région n'est pas né d'aujourd'hui. Les dames de 1878 en auraient même à nous montrer! L'élégance et l'esprit de festivité étaient "à la une", alors que des personnalités féminines de prestige étaient assises à la table d'honneur. Ainsi, Mme Marc-André Bédard, épouse du député-ministre du comté de Chicoutimi à l'Assemblée nationale et Mme Paul Langlois, épouse du député fédéral de Chicoutimi aux Communes étaient toutes les deux assises à la même table, entourées de la présidente du Carnaval-Souvenir, Mme Laurence Duval, de la mère Picotte et naturellement de Marcellin, tout endimanché et impressionné par autant de belles créatures. Chanceux!

Emportées par cette ambiance des plus carnavalesques, nos grand-mères de 1878 n'ont pas manqué

d'apprécier la troupe de danseurs Les Tarentelles, d'Arvida. Elles ont également vivement applaudi le couple de danseurs Verrot-Villeneuve et la charmante chanteuse, Mme Picard.

Meilleure décoration

C'est la Ferronnerie générale, située au coin des rues Racine et Morin, qui a reçu le premier prix du concours "Décoration des Magasins" parmi les 32 commerces chicoutimiens qui ont participé. Une gravure sur bois a été remise au propriétaire pour le soucis apporté dans la décoration de ses vitrines, qui attire l'attention de plusieurs passants. On a également noté la recherche d'antiquités qui rappelle bien le thème évident du carnaval. C'est une vitrine à voir!

Le deuxième prix a été décerné à la Banque Royale, Place Saguenay pour l'ambiance qui y règne et pour le port du costume respecté par tous les employés.

La Banque de Montréal, sur la côte, remporte le troisième prix, pour son effort fourni à chaque année dans la décoration de sa succursale. Enfin, le quatrième prix est revenu à la boutique "Les Artisans de la rue Racine", qui ont dressé une vitrine attrayante.

Finalement, Le Quotidien émet une mention honorable à la Banque Provinciale du Canada (rue Racine) pour une animation des plus formidables.

MEILLEURE DECORATION — C'est la Ferronnerie Générale, coin Racine et Morin, qui a remporté le premier prix, dans le cadre d'un concours organisé par le Carnaval-Souvenir de Chicoutimi. La recherche d'antiquités rappelle très bien le thème du carnaval.

(Photo Léonard Arsenau)



Chicoutimi Le collège disposera de \$3,500,000 d'ici deux ans

par Gilles Lalancette

CHICOUTIMI — Si le ministère québécois de l'Éducation ne change pas d'avis, le Collège de Chicoutimi disposera d'ici deux ans d'une somme de \$3,500,000 pour la réalisation du plan directeur d'aménagement des bâtisses de cette institution. Il s'agit de la troisième phase du projet, les deux premières ayant drainé des déboursés de \$2 millions.

Le directeur général du Collège de Chicoutimi, M. Roger Desmeules, a laissé entendre au cours d'une conférence de presse que l'administration n'a pas la garantie certaine que cette somme sera versée mais il ne voit pas pourquoi le ministère de l'Éducation refuserait de verser cette somme, étant donné le sérieux mis dans la réalisation du plan directeur d'aménagement. D'ailleurs, toutes les instances du collège ont été consultées dans l'élaboration de ce projet.

Un problème se pose. Le syndicat des professeurs n'a pas du tout la garantie que le ministère versera cette somme. Les professeurs croient que le gouvernement ne versera pas plus que \$1,500,000 pour le réaménagement du collège, ce qui est complètement en dehors des besoins exprimés par les groupes du milieu.

Pour sa part, le directeur Desmeules estime que le ministère a montré sa bonne foi dans ce dossier. En effet, le collège disposera dès cet été d'une somme de \$450,000 pour la réalisation de travaux urgents. La seule réserve manifestée par le directeur général du Collège de Chicoutimi concerne les craintes budgétaires qui pourraient être évoquées par le ministère pour ainsi réduire l'enveloppe accordée pour le réaménagement des locaux de l'institution d'enseignement.

Toutefois, le directeur général, M. Desmeules n'y croit pas et a la certitude que le ministère continuera la démarche normale. En dépit de la conviction de M. Desmeules, l'hypothèse est plausible.

Conviction

Le président du syndicat des professeurs, M. Claude Vallières, reproche à la direction du collège son manque de fermeté pour la défense de ce dossier.

Le plan directeur a été confectionné en regard d'une clientèle prévisible de 1,800 étudiants pour 1985. C'est sur ce point que le syndicat note le manque de fermeté de la direction d'avoir accepté de préparer le plan d'aménagement du collège en fonction des normes du ministère car la clientèle du CEGEP de Chicoutimi doit atteindre son apogée en 1978-1979 avec une clientèle estimée à 3,000 élèves.

Interrogé sur ce sujet, le directeur du collège a indiqué qu'il fallait se soumettre aux normes du ministère car tous les autres collèges de la province s'y soumettent. "Nous n'avons aucunement l'intention de céder sur le montant que doit verser le ministère. Nous maintenons une position rigide sur ce sujet et nous n'avons pas l'intention de lâcher", a lancé M. Roger Desmeules.



Roger Desmeules

Toutefois, le directeur a mentionné qu'il fallait bien comprendre que la clientèle du Collège de Chicoutimi doit diminuer considérablement à partir de deux ans et si le plan se poursuit normalement, le réaménagement des bâtisses sera complété d'ici trois ans.

Par ailleurs, le directeur Desmeules trouve curieuse la prise de position du syndicat des professeurs. Il cite les extraits des minutes d'une assemblée régulière du conseil de gestion du Collège de Chicoutimi. La résolution concerne justement la préparation des devis pédagogiques.

Lors de cette réunion, les participants ont résolu unanimement d'accepter le devis pédagogique révisé de janvier 1978, lequel prend en considération les normes de la convention collective (FNEQ-CSN) des enseignants (annexe 11, tableau 1).

L'aménagement

Le directeur des services administratifs, M. Paul Côté, a indiqué que ce projet d'aménagement implique beaucoup de transformations au Collège de Chicoutimi.

Si la somme de \$3,500,000 est accordée, plus d'un million ira à la réparation de la bâtisse. M. Côté a précisé qu'au moins \$1,500,000 seront dépensés à cet effet.

Le reste touchera des activités typiquement pédagogiques. Les bureaux de l'administration seront répartis autrement, différents endroits consacrés à la vie étudiante seront relocalisés et aménagés et les bureaux des professeurs seront considérablement améliorés.

En ce qui concerne le \$450,000 versé, il sera utilisé pour des réparations urgentes dès cet été. Si le ministère invoque des raisons de contraintes budgétaires, il faudra que les instances se réunissent à nouveau pour discuter de d'autres possibilités. Ainsi, le problème restera entier.

Cherchez pas plus faible!

Médaille



Aucune n'est plus faible.

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

Les premiers ministres se donnent en spectacle

En qualifiant la conférence "d'extravagante opération pré-électorale", le premier ministre René Lévesque a quitté prématurément le Sommet économique fédéral-provincial, à Ottawa, mercredi.

Ce départ spectaculaire a fourni évidemment de la matière savoureuse à la presse nationale et un mini-théâtre politique aux actualités filmées, mais sans causer de traumatisme.

Jadis, dans une circonstance analogue, Daniel Johnson avait semé plus d'émoi en lançant son célèbre "Égalité ou indépendance". Aujourd'hui, le premier ministre québécois ne peut plus utiliser cet éclat dramatique car son parti est déjà fermement résolu à torpiller les structures actuelles du pays en faveur de l'indépendance politique ou de la souveraineté-association.

Le premier ministre québécois a brûlé la politesse à ses homologues pour ne pas participer plus longtemps à un combat de coqs entre Québécois, avec le ministre fédéral André Ouellet, devant la galerie en très grande ma-

rité anglophone des participants à cette conférence fédérale-provinciale. D'ailleurs, le chef du gouvernement péquiste était amèrement déçu des faibles résultats concrets.

Il espérait évidemment arracher de précieuses contributions pécuniaires du trésor fédéral à une époque où l'économie se dégrade constamment. C'est tout le contraire qu'il a obtenu. Québec aurait perdu \$64 millions de subventions à l'habitation, avant Noël, à cause d'un jeu d'escrime entre les dirigeants de la Société centrale d'hypothèque et de logements et de la Société d'habitation du Québec.

Quand le ministre Ouellet des Affaires municipales a semblé reprocher au premier ministre québécois de ne pas bien posséder les dossiers de son gouvernement, la coupe a débordé...

Organisateur en chef de la prochaine campagne électorale des fédéraux, le ministre des Affaires municipales a peut-être voulu rendre le coup qu'avait porté précédemment le ministre d'Etat au Développement économique, Bernard Landry, au ministère de l'Expansion économique régionale

dont le titulaire est le député-ministre de Lac-Saint-Jean, Marcel Lessard.

Monsieur Landry avait mitraillé les fédéraux de statistiques comparatives visant à démontrer que ce ministère s'était montré plus généreux à l'endroit d'autres régions pauvres du pays, comme les Maritimes, qu'envers le Québec. Marcel Lessard a bien répliqué plus tard par un enchevêtrement de chiffres, mais le coup avait porté.

Comme dans le débat des comptes publics, on assistera sans doute à une nouvelle guerre comptable entre les spécialistes du fédéral et ceux du provincial.

Ce n'est toutefois pas la première fois que le MEER est la cible de critiques. Non seulement, il est perçu par le Québec comme un intrus, mais les représentants des grandes agglomérations l'ont toujours tenu pour suspect. Ils semblent toujours craindre que le MEER se montre trop généreux à l'en-

droit des régions à faible croissance. C'est peut-être à cause d'un déplorable réflexe de défense que ce ministère a surtout axé son action, au Québec, d'abord dans la région de Québec, et maintenant dans le secteur métropolitain de Montréal.

Le seul sujet qui semble avoir fait l'unanimité à cette conférence touche la nécessité de réduire les dépenses publiques, et de ralentir la progression des salaires des employés de l'Etat et de ses créatures.

Quand on connaît les injustices de traitement entre les employés des secteurs publics et ceux de l'entreprise privée que favorise la "rémunération globale", (salaires et avantages sociaux), on souscrit évidemment à l'objectif des premiers ministres.

C'est d'ailleurs pour l'économie canadienne, une véritable opération de survie.

Bertrand TREMBLAY

OPINION DES AUTRES

Davis a tort

Selon un député libéral au Parlement, le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, devrait changer d'attitude et donner au français statut de langue officielle dans la province. Parlant à une réunion de libéraux à Toronto, M. Mark MacGuigan, député de Windsor-Walkerville, a dit: "Nous ne donnerons jamais l'impression dont nous avons besoin au Québec aussi longtemps que les manchettes, là-bas, diront que l'Ontario continue à refuser leurs droits à ses citoyens de langue française."

Il a dit qu'une déclaration antérieure de M. Davis voulant que le français ne deviendrait pas langue officielle en Ontario a fait davantage officielle en Ontario à fait davantage officielle au Québec plus que la nouvelle du déménagement de la Sun Life.

Malgré les soucis que se fait M. MacGuigan pour les sentiments du Québec, M. Davis a raison de ne pas faire du français une langue officielle en Ontario. Donner statut officiel au français entraînerait de lourdes dépenses et une tâche énorme pour établir les mécanismes nécessaires en vue de transformer l'Ontario en province officiellement bilingue.

Ce que M. Davis a promis, et ce que fait le gouvernement de l'Ontario depuis quelques années, c'est d'étendre graduellement les services et les possibilités en langue française en Ontario. Malheureusement, les Ontariens de langue française n'ont pas eu l'accès facile à ces choses dans le passé. Toutefois, l'expansion soutenue du programme gouvernemental devrait éventuellement répondre aux besoins de la plupart des francophones de l'Ontario.

Ce que M. MacGuigan devrait admettre, c'est que le moment semblerait mal choisi de donner au français un statut officiel en Ontario. A l'heure présente, les efforts du premier ministre du Québec, M. René Lévesque, semblent dans une grande mesure tendre à faire du Québec une province unilingue.

Dans ces circonstances, il est difficile de croire que les citoyens de l'Ontario seraient très réceptifs à

l'idée de rendre l'Ontario officiellement bilingue et de forcer toutes les agences du gouvernement et les tribunaux à dispenser des services et du personnel français aussi bien qu'anglais.

"The Sault Star", le 31 janvier.

Vive riposte

Le Conseil du patronat n'a pas tardé à riposter à la loi 45. La journée même de l'entrée en vigueur de cette loi, le président du CPQ, M. Pierre Desmarais II, faisait parvenir une lettre aux membres de cette association les invitant à ne pas embaucher de grévistes temporairement disponibles sur le marché du travail.

M. Desmarais explique qu'il appartient maintenant aux entreprises de recréer l'équilibre que le législateur a rompu en interdisant l'embauche des travailleurs substitués à des grévistes. La loi 45 interdit à une entreprise d'avoir recours à des employés non syndiqués pour remplacer des grévistes et ainsi poursuivre sa production.

Le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Norbert Rodrigue, a qualifié d'odieuse cette mesure "dirigée contre des travailleurs exerçant leur droit reconnu de faire la grève". Pour lui, le CPQ se livre à la "désobéissance civile" en demandant aux employeurs de violer la Charte des droits de la personne du Québec.

Les deux parties à un conflit devraient être traitées sur le même pied. Si durant une grève, le patron doit cesser toute production et ainsi encourir un manque à gagner, il nous paraît assez logique que les grévistes partagent la même pénalité.

M. Rodrigue est assez mal placé pour parler de "désobéissance civile" et de violation de la Charte des droits de la personne du Québec.

Le boycottage des grévistes, si le mot d'ordre du CPQ devait être suivi à la lettre, pourrait paraître disproportionné puisqu'il semble que la loi anti-scab touche moins de 5 pour cent des conflits au Québec alors que la riposte patronale touche leur totalité.

Le CPQ pourrait, dans un premier temps, boycotter uniquement les grévistes qui se prévaudront de la loi anti-scab.

D'autre part, les centrales syndicales qui ne se gênent pas pour déclencher des grèves de sympathie et former des fronts communs, devraient être les dernières à reprocher au patronat de faire preuve, pour une fois, de solidarité.

Sylvio Saint-Amant,
"Le Nouvelliste",
Trois-Rivières.

La violence dans les prisons

Les prises d'otages à deux prisons canadiennes ne sont pas des manifestations spontanées de prisonniers contre des conditions intolérables. Les deux semblent avoir résulté de tentatives d'évasion avortées. Les deux sont le fait d'hommes qui ont de nombreux antécédents de violence dans les prisons. Il ne s'agit pas de cas pour des comités de droits des prisonniers, mais simplement d'actes désespérés d'hommes violents.

Néanmoins, les dernières explo-

sions de violence en prison nous rappellent qu'il y a maintenant neuf mois qu'un sous-comité spécial des Communes a présenté son rapport réclamant une réforme complète du système pénal du Canada. Depuis, l'on n'a pas beaucoup agi. Jusqu'à ce que l'on agisse, nous pouvons nous attendre à nombre d'autres éclats de violence à intervalles réguliers.

Dans l'immédiat, le gouvernement doit s'ancrer dans sa politique de ne pas conclure de marché avec les preneurs d'otages et dans sa décision qu'aucun prisonnier n'obtiendra de changer de prison en menaçant la vie d'un otage. Parmi ceux qui exigent des changements dans les incidents en cours, certains sont là où ils sont parce qu'ils ont extorqué dans le passé des transferts en prenant des otages. Le gouvernement dit que ces déplacements ne sont pas des concessions. Il est clair que les prisonniers pensent qu'ils en sont. Ils ne devraient recevoir aucun encouragement à faire cette présomption. Au-delà du problème de la réaction immédiate, toutefois, les changements doivent être plus profonds...

"The Montreal Star", le 2 février.

Les problèmes de Donohue

Le ministre Marc-André Bédard a confirmé qu'il en coûterait au gouvernement québécois \$8 millions et demi pour construire cette conduite de 24 pouces de diamètre sur une distance de huit milles, \$1 million du mille, donc! On se souviendra que quelque temps avant Noël le ministre Marcel Léger parlait, lui, d'un coût de \$2 à \$3 millions se dépeçant ainsi à démentir le député Lamontagne de Roberval qui avait avancé le chiffre à \$6 millions. On a donc dépassé et largement ce montant!

Ce qui nous étonne dans tout cela, ce n'est pas le fait que le gouvernement ait décidé lui-même d'absorber ce coût, mais c'est qu'il semble maintenant bien certain que Donohue construit actuellement quand même sa conduite menant à la rivière de St-Félicien au cas où la canalisation de \$8 millions ne soit pas réalisée à temps et aussi au cas où on y connaîtrait des bris. C'est dire qu'éventuellement, Donohue peut jeter pour un laps de temps ses déchets dans la rivière de St-Félicien. Cela personne ne l'avait encore dit!

Ce qu'on ne sait pas non plus, si cette somme de \$8 millions sera dépensée à même le budget gouvernemental du comté. Saviez-vous qu'il en coûterait sans doute pas plus que \$8 millions pour réaliser l'autoroute Roberval-St-Félicien devenue si nécessaire? La conduite l'est également, bien sûr, mais il ne faudrait pas que le comté Roberval ait à souffrir de ce fait, car au point de vue situation routière, le comté Roberval est loin d'être gâté puisque Roberval, St-Félicien et Dolbeau attendent toujours après leur voie de contournement alors que dans le comté voisin, à St-Jérôme et St-Gédéon, c'est déjà fait! Donohue, une source d'emplois, d'accord... mais le reste aussi a son importance!

Jean-Claude St-Pierre,
directeur de l'information,
Postes CHRL-910,
Roberval.

LE COMPLEXE DES CAISSES D'ENTRAIDES ... \$15 MILLIONS



PAROLE AUX LECTEURS

"Sport'dinaire, c'est not'carnaval d'hiver"

C'est par ce slogan que toute la population de Mistassini et même des environs fera retentir ses cris de joie lors du Carnaval des sports d'hiver qui se tiendra du 6 au 12 mars.

Le tout débutera par une journée pré-carnaval en présentant au club de motoneige les fameuses courses de chiens qui sont très en vogue de ce temps-ci dans la région. Une piste spéciale sera aménagée sur la rivière Mistassini et un service d'autobus fera la navette entre le club et la ville de Mistassini.

Lundi le 6 mars se fera à 20h00, l'ouverture officielle par la présentation des duchesses et du bureau de direction. Et en collaboration spéciale avec les Chevaliers Noirs, on pourra immédiatement après la présentation, assister à une course des plus originales soit une course contre la montre pour garçons et filles de table du Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour en déterminer les champions, il s'agira alors de faire deux tours de patinoire en souliers de ballon-balai, en portant dans un cabaret, une bouteille et un verre contenant un liquide. Des centaines d'invitations personnelles ont été lancées. Toutefois, tout commerce, débit de boisson ou non qui concerne le service de boire et de manger sont invités à y participer.

Le mardi, 7 mars, sera marqué par la visite chez les marchands où un caribou sera servi. Mercredi, 8 mars, journée gratuite au centre Do-Mi-Ski suivie en soirée d'un grand bingo-monstre à la salle de l'hôtel St-Michel. Et pour ceux qui

aiment le plein air, une randonnée en motoneige. Dans l'après-midi, du jeudi 9 mars, ce sont les cartes qui sont à l'honneur avec danses en soirée au bar-salon l'Igloo (haut de l' amphithéâtre sportif).

Vendredi, 10 mars, lors du couronnement, la chorale Vol au Vent fera les frais de la musique. Samedi, 11 mars, en après-midi, les "bûcheux" et les "scioteux", amenez-vous, c'est le temps. Le souper des bûcheux suivra. En soirée, grande mascarade se terminant par du patinage artistique, présentée par le club Arabesque.

Dimanche, 14 mars, journée de clôture alors qu'il y aura le gros souper traditionnel suivi d'une grande danse avec orchestre à l'hôtel St-Michel. Il est

à noter que chaque jour, une duchesse différente représente le patinage, le ballon-balai, le ski, le hockey, la raquette et la motoneige.

Donc, il y en aura pour tous. Les jeunes ne sont pas oubliés. On a préparé un programme spécialement à leur intention, en collaboration avec la direction des écoles.

Claude Gélinas,
Mistassini.

Enfin, le carnaval des sports d'hiver de Mistassini nous présente un programme truffé d'activités plus intéressantes les unes que les autres. Il suffira de se laisser aller à la joie et d'y participer en se disant: "sport'dinaire, c'est not'carnaval d'hiver".

Pépère Joyeux remercie!

Tous les "Carnavaux" et les autres gens de la région participant de loin au Carnaval-Souvenir de Chicoutimi 1878, ne pourront s'empêcher d'admirer le magnifique ensemble fléché que je porte et qui est le symbole de l'admiration désintéressée que consacre à mon rôle, l'initiatrice de ce cadeau inoubliable LA MERE PICOTTE, qui a donné ainsi aux artistes qui l'ont fabriqué MESDAMES NICOLE BENOIT, GISELE BRASSARD, dirigées par SOEUR BERTRAND TREMBLAY, n.d. b.c., leur extraordinaire professeur, une

possibilité très opportune de réaliser ce à quoi elles pensaient depuis longtemps, afin que le personnage que j'incarne soit à cent pour cent, dans le siècle passé. Cet ouvrage merveilleux comprend la tunique, la ceinture, les bas, les mitaines et les jarretières.

Lors d'une réception intime, la remise m'a ému, et ma vive reconnaissance a été témoignée. Cette pensée, et ce temps précieux consacré à la fabrication de ce cadeau, mérite, en plein temps du Carnaval-Souvenir, une gratitude publique et

c'est avec joie que je réitère à ces dames, l'expression de mes hommages les plus sincères et les plus chaleureux.

PEPERE JOYEUX étant pour le Carnaval-Souvenir de Chicoutimi, ce qu'est le Bonhomme Carnaval pour le Carnaval de Québec, il est admirable et touchant que la contribution de personnes aussi désintéressées, soit poussée à ce point.

Votre immensément obligé,
PEPERE JOYEUX,
(Roland Bouchard),
Le Carnaval-Souvenir,
Chicoutimi.

A NOS CORRESPONDANTS

Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean met gratuitement à la disposition de ses lecteurs cette rubrique d'expression d'opinions.

Ces opinions émises par nos correspondants se doivent d'être résumées dans toute la mesure des possibilités et comporter un caractère général.

Le journal se réserve toutefois le droit du choix des lettres à publier une sélection basée sur l'intérêt général pour les lecteurs.

Fermeture de deux écoles

Désapprobation des commissaires de la Commission scolaire d'Arvida

par Gilles Lalancette

JONQUIERE — Une dizaine de commissaires de la Commission scolaire d'Arvida ont boycotté la deuxième partie de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire régionale Lapointe en claquant simplement la porte. Ils voulaient protester contre une décision de l'assemblée de fermer deux écoles du territoire, l'école Saint-Michel de Jonquière et Saint-Philippe d'Arvida à cause d'une diminution de clientèle.

Auparavant, une décision du commissaire Gaston Laforest à l'effet de garder le statu quo en regard de la fermeture d'écoles a été rejetée. Par la suite, les commissaires ont entériné une résolution à l'effet que l'école Saint-Michel et l'école Saint-Philippe soient fermées.

La proposition a été acceptée. Durant la pause-café, les commissaires du secteur Arvida se sont consultés et ont finalement décidé de boycotter l'assemblée ce qui a entraîné sa dissolution n'ayant pas le quorum requis pour délibérer.

Le commissaire Gaston Laforest a déclaré lors d'un entretien téléphonique que la Commission scolaire d'Arvida n'a pas l'intention d'être pénalisée dans le processus de redistribution de la clientèle scolaire sur le territoire de la Commission scolaire régionale Lapointe.

Appui aux grévistes de France-Film

CHICOUTIMI — Le conseil central des syndicats nationaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean a emboîté le pas à un mouvement provincial visant à boycotter les salles de cinéma propriétés de France-Film. Tout ça pour appuyer les employés des trois salles de France-Film de Valleyfield en grève depuis le 4 février 1977.

C'est la présidente du conseil central, Mlle Denise Leduc qui a donné le mot d'ordre de cette campagne de sensibilisation.

La CSN demande à la population de boycotter les salles de France-Film dans la région. Pour leur part, les membres du conseil central formeront des lignes de piquetage devant les salles de cinéma de la région propriétés de France-Film. Le tout devrait commencer dans les prochains jours.

Les salles de France-Film dans la région sont le cinéma Saguenay de La Baie, les Cinémas unis de Place du Royaume, les théâtres Capitol, Impérial et Cartier de Chicoutimi. Puis, les cinémas Bellevue, Centre et Elysée de Jonquière doivent être boycottés dans l'esprit des dirigeants du conseil central.

Bénéfices de la Cie Price

QUEBEC — La compagnie Price Limitée a enregistré un chiffre d'affaires de 383 millions en 1977, soit une augmentation de 43 millions ou 13 pour cent par rapport à l'année précédente.

Les bénéfices pour 1977, avant les postes extraordinaires, se sont élevés à 17,7 millions ou 1,76 par action ordinaire, comparativement à 3,6 millions ou 35 cents en 1976. Après les postes extraordinaires, les bénéfices nets se sont chiffrés à 15,1 millions ou 1,50 par action ordinaire après déduction des dividendes sur les actions privilégiées, comparativement à 35 cents l'année dernière.

Les comptes de Price Wilson Limitée, une filiale en propriété exclusive, ont été imputés en 1977 de pertes finales estimatives résultant de la cession de ses intérêts dans certaines entreprises.

Par ailleurs, le commissaire Laforest a indiqué que le conseil des commissaires se réunit mardi soir prochain et discutera probablement de cette situation. Actuellement, aucune

position n'est prise et dans l'esprit du commissaire Laforest, on devra attendre à mardi. La Commission scolaire d'Arvida a 13 représentants à la Commission scolaire régionale La-

pointe.

En ce qui concerne la résolution adoptée par le conseil des commissaires, le secrétaire général de la Commission scolaire régionale Lapointe, M.

Edouard Lapière a indiqué qu'elle est adoptée résolument et qu'elle est effective.

Toutefois, M. Lapière, a précisé que les commissaires du secteur Arvida peu-

vent demander une reconsidération du vote pris lors de la séance, mais on ne sait rien de l'attitude qu'adopteront les commissaires d'Arvida.

L'article 493 du Code des

procédures indique que le président ou le directeur général de la Commission scolaire régionale Lapointe peuvent convoquer à la demande du président ou du directeur général d'une

commission scolaire locale, une assemblée spéciale du conseil des commissaires. L'avis doit être donné au moins sept jours avant la tenue de cette assemblée spéciale.

Sears

2 JOURS SEULEMENT
25% Rabais
 Sur notre toute nouvelle collection de vêtements d'extérieur pour bébés 14 à 36 lb et enfants 2 à 7 (6X) ans
 Paletots vestons vestes de nylon ensembles nylon 2 pièces et imperméables



VENDREDI ET SAMEDI

17 ET 18 FEVRIER

Magasinage en personne seulement 2 jours

Arrivez tôt pour économiser

Enfants — (Rayon 29)

Simpsons-Sears Ltée

Les mentions "Rég" et "Etait" qui apparaissent devant nos prix se rapportent uniquement aux prix de Simpsons-Sears Ltée

TELE SHOPPING 549-8240
 Vous ne dites que "Portez à mon compte"
 Nous entretenons ce que nous vendons,
 notre garantie Satisfaction ou Remboursement

HEURES D'OUVERTURES
 LUNDI, MARDI, MERCREDI 9 15 à 17 30
 JEUDI, VENDREDI 9 15 à 21 00
 SAMEDI 9 00 à 17 00

ARVIDA 548-8213
 ALMA 668-8357
 ROBERVAL 275-3722
 DOLBEAU 276-0947

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN

LES JOURNAUX BONS PREMIERS

Une enquête faite récemment aux Etats-Unis auprès de 1,200 magasins départementaux a démontré que 65 pour cent des consommateurs étaient influencés par des réclames publicitaires publiées dans les journaux comparativement à 15 pour cent pour la télévision. Les résultats de cette enquête ont été dévoilés par M. Herbert Greenwald, un consultant en marketing, lors d'un récent colloque de l'Association nationale des marchands détaillants des Etats-Unis, qui se tenait à New York. M. Greenwald a même précisé que la compagnie Sears avait mené sa propre enquête aux Etats-Unis et, qu'elle en était arrivée aux mêmes conclusions. De sorte que Sears a décidé de réduire considérablement ses réclames publicitaires à la télévision américaine pour utiliser davantage les journaux.

LA MATERNELLE

L'inscription à la maternelle de cinq ans pour la prochaine année scolaire, aux commissions scolaires de Jonquière, les Deux-Rives et Arvida, se fera les 23 et 24 février, de 9h00 à 11h00 et de 13h00 à 16h00. Il en est de même pour l'inscription en première année des élèves qui n'ont pas fréquenté la maternelle en 1977-78. On invite les parents à téléphoner à l'école élémentaire la plus près de chez eux pour savoir l'endroit exact de l'inscription, car il n'y en a pas dans toutes les écoles.



PERSONNALITE DU CAA

M. Jacques Gagnon, président de la Fédération des Caisses d'épargne économique du Québec, a reçu cette semaine, le trophée Lar Machinerie, décerné par le Cercle des affaires d'Alma pour le titre de personnalité de l'année 1977. Les autres candidats au titre étaient MM. Robert Boyd, Réal Gaudreault et Me Jean Morency. M. Emilien Ville-neuve (troisième depuis la droite), directeur général de l'entreprise Lar Machinerie de Métabetchouan, remet ici le trophée à M. Gagnon, en présence de M. Antonio Garbugli (deuxième depuis la gauche), président du CAA, et de MM. Morency, Boyd et Gaudreault.

CHARLES EN PARACHUTE

LONDRES (AP) — Le prince Charles et son frère cadet le prince Andrew semblent souvent trouver une façon intéressante et instructive, de passer leurs vacances.

La dernière fois, ils ont visité l'Ouest canadien. Ils ont, entre autres, assisté à un rodéo et sont rentrés avec de superbes coiffures indiennes.

Pour Pâques, ils ne semblent pas vouloir faillir à la tradition.

Selon le palais de Buckingham, Charles, 29 ans, et Andrew, qui aura 18 ans dimanche, participeront à un stage de parachutisme sur la base de la Royal Air Force, à Hullavington, près de Bath, à 150 km environ à l'ouest de Londres.

AUJOURD'HUI

Principaux anniversaires historiques:

1977 — le président Carter adresse une lettre de soutien au contestataire soviétique Andreï Sakharov.

1974 — un hélicoptère militaire volé, se pose de nuit sur la pelouse de la Maison-Blanche — le pilote, un militaire américain, est arrêté.

1973 — Henry Kissinger rencontre le président Mao Tsé-Tung et Chou en-lai à Pékin.

1970 — des avions israéliens bombardent deux bases égyptiennes de missiles à une trentaine de kilomètres du Caire.

1965 — la sonde spatiale américaine Ranger 8 est lancée du Cap Kennedy — elle s'écrasera trois jours plus tard sur la lune, après avoir transmis plus de 7,000 photos à la terre.

1958 — la France et la Tunisie acceptent les bons offices des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne dans leur différend.

1934 — le roi des Belges Albert 1er se tue au cours d'une ascension en montagne.

1916 — les Franco-anglais achèvent l'occupation du Cameroun, colonie allemande.

1852 — promulgation de mesures répressives, dont une censure de presse, en France.

1813 — Frédéric Guillaume II de Prusse déclare la guerre à la France.

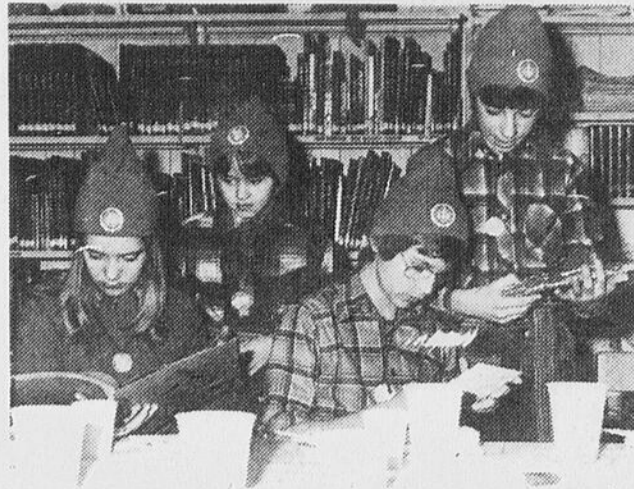
1676 — conclusion d'une alliance secrète entre Louis XIV et Charles II d'Angleterre.

1670 — la France signe une alliance défensive avec la Bavière.

1596 — le duc de Guise empêche les Espagnols de s'emparer de Marseille.

1568 — le prince de Condé lève le siège d'Orléans.

Ils sont nés un 17 février: — l'économiste anglais Thomas Robert Malthus (1766-1834) — André Maginot, ancien ministre de la guerre qui fut à l'origine de la ligne de fortification de l'est de la France qui portait son nom (1877-1932) — la chanteuse américaine Marian Anderson (1902).



ECHANGE ETUDIANT

Ces quatre jeunes étudiants font partie du groupe d'élèves de l'école élémentaire Sainte-Thérèse de Chicoutimi, où se réalise un échange au niveau de la classe de sixième, dont le professeur titulaire est Mlle Pauline Pagé. En arrière-plan, les deux jeunes de Chicoutimi, Carole Nadeau et Sylvain Bergeron, examinent le programme du séjour de leurs "invités", Rhonda Foster et Boyce Powell, tous deux de Châteauguay en banlieue de Montréal. Evidemment, comme c'est en pleine période de carnaval, les élèves ont, comme les adultes, revêtu un costume de circonstance afin d'ailleurs de suivre de plus près certaines activités du Carnaval-Souvenir.

MURALE DEROBEE

Une tapisserie murale, d'une valeur de plus de \$150, a été dérobée, au début de la semaine, à la Maison du Havre, à Chicoutimi. La murale a trois pieds de hauteur sur une largeur de 18 pouces. Selon une des propriétaires de cette maison des arts, un client a donné une bonne description de la personne qui s'est accaparée de cette murale. L'enquête se poursuit et il est fort possible que le dossier soit transféré à la Sûreté municipale de Chicoutimi.

LE PORTRAIT DE PETER MCLEOD

Le Musée du Saguenay demande aux responsables de la disparition du portrait de Peter McLeod au Musée du Saguenay, de bien vouloir le rapporter immédiatement, parce que cette pièce est d'une importance capitale pour l'exposition en cours. "Nous considérons que le geste posé sous forme de blague nous cause des préjudices importants", soutient M. Sabin Caron, adjoint au directeur général. Pour toute information, communiquez avec le Musée du Saguenay, à 545-9400.

CLUB ESPAGNOL

Le club Espagnol de Chicoutimi invite ses membres et amis à la réunion mensuelle du jeudi 23 février, à 20h30, en la salle de l'hôtel Champlain. Le sujet de la conférence pour la circonstance sera "l'Espagne d'aujourd'hui". Pour de plus amples informations, communiquez avec M. Guy Paradis, à 549-0131.



DECEDEE

L'actrice américaine Iika Chase, qui a réalisé une longue carrière à Broadway, en tournant dans plusieurs films, en faisant de la télévision et comme écrivain, est décédée mercredi. Elle était alors âgée de 72 ans.

CURIEUX CHAMPIONNAT

L'humour des services d'information du gouvernement est-il volontaire ou involontaire? C'est la question qu'on se pose dans les milieux de la presse parlementaire à Québec, où on a pris connaissance d'un communiqué émis par les services de protection de l'environnement. Le document apprend à ceux qui veulent l'entendre que "le Québec aura établi en 1977, une année record dans la mise en chantier des fosses septiques". Un autre communiqué, exposant l'emploi du temps de chacun des ministres du gouvernement indique qu'aujourd'hui, le vendredi 17 février 1978, le ministre des Travaux publics, Mme Jocelyne Ouellet, se trouve à Saint-Félicien dans le comté de Roberval où elle a convoqué une importante conférence de presse pour faire le point sur le système d'égouts de la Maison Donohue... Pourtant, cette visite a bel et bien été annulée, car Mme Ouellet est retenue au Conseil des ministres.

LES "FONDEURS" DU GRAND NORD

Le grand hebdomadaire français "L'Express" invite, cette semaine, ses lecteurs sportifs à faire du ski dans les grandes étendues nordiques. Avec plusieurs aguichantes illustrations dans lesquelles la marraine des bébés-phoques Brigitte Bardot sert de mannequin, on lance ainsi l'invitation: "Lacs gelés sur des kilomètres, forêts de sapins ou de bouleaux, champs de neige à perte de vue: les grands espaces canadiens et scandinaves sont terre d'élection du ski de fond, dit aussi, et pour cause, nordique. Grandes randonnées, étapes tous les soirs dans des abris rudimentaires mais accueillants." On



mentionne le Québec, mais sans préciser l'endroit...

NOUVELLE PROTEINE

Le Dr Yoshifumi Matsuda, chercheur japonais, vient de découvrir une nouvelle protéine contenue dans le sérum humain et qui, selon lui, peut aider au diagnostic d'un cancer. Bactériologue à l'Université Tohoku de Sendai, dans le nord-est du Japon, le Dr Matsuda a découvert cette protéine, qu'il a temporairement baptisée Ballon-Bleu, à partir d'examen de laboratoires sur du sérum humain. Il a découvert que le sang des sujets sains contient une proportion de 300 à 500 milligrammes par centimètre-cube de cette protéine nouvellement découverte alors que les prélèvements sur des cancéreux dépassent le niveau des 500 milligrammes. Un test de vérification a été effectué dans une autre université japonaise. Il a révélé que toutes les personnes qui dépassaient le seuil des 500 milligrammes développaient un cancer. Par contre, là encore, aucun sujet sain ne dépassait ce cap. Enfin, il a été démontré que le taux de ces nouvelles protéines décroissait chez les cancéreux quand leur état s'améliorait et, à l'inverse, augmentait quand il s'aggravait.

CROISSANCE DE LA POPULATION MONDIALE

Des experts en démographie ont révélé des constatations étonnantes: le taux de croissance de la population mondiale a atteint un niveau maximal et il est actuellement en train de baisser. Devant le Congrès annuel de l'Association américaine pour le progrès de la science, à Washington, Nick Eberstadt a expliqué que ce déclin est dû principalement à une diminution importante et généralement inattendue de la fertilité dans les pays pauvres. Selon M. Eberstadt, la baisse de la fertilité signifie que, d'ici l'an 2000, la population mondiale pourrait passer de quatre milliards cent millions à cinq milliards huit cent millions alors que des prévisions antérieures donnaient six milliards cinq cent millions.

CAUSES DE LA MORTALITE INFANTILE

Les bébés nés de parents mariés ont plus de chances de survivre que ceux nés d'unions illégales.

C'est ce que révèle une étude de l'Institut des statistiques Ouest-Allemand qui explique que la mortalité infantile a considérablement diminué durant ces dernières années. En 1976, sur l'ensemble des nouveau-nés d'Allemagne de l'Ouest, un virgule sept pour cent d'entre eux seulement sont morts avant d'avoir atteint l'âge d'un an. En 1970, ce taux se situait à deux virgule trois pour cent.

Cependant, le taux de mortalité infantile Ouest-Allemande se situe dans la moyenne des taux enregistrés par les autres pays européens.

Ainsi la Suède a enregistré en 1974 le taux de mortalité infantile le plus faible d'Europe avec zéro virgule 96 pour cent. La même année, le taux le plus élevé était revenu à la Yougoslavie avec 40 décès pour mille bébés. En 1973, le taux de mortalité infantile français avait été de un virgule 56 pour cent.



MICHELE MORGAN ET LE NU

La grande comédienne Michèle Morgan, dont le livre "Avec ces yeux-là" a remporté un immense succès, condamne le cinéma pornographique. "J'ai toujours refusé de tourner des scènes érotiques, uniquement parce que "faire l'amour" non seulement n'apporte rien sur l'écran, dans une histoire, mais en plus tout le monde sait très bien comment on le fait. Alors? Quoi de neuf dans l'histoire?" Et, la grande comédienne d'enchaîner: "Je suis peut-être bien d'une autre génération, mais je trouve inutile de montrer les gens dans ce qui est le côté le plus laid de l'intimité: la bestialité."

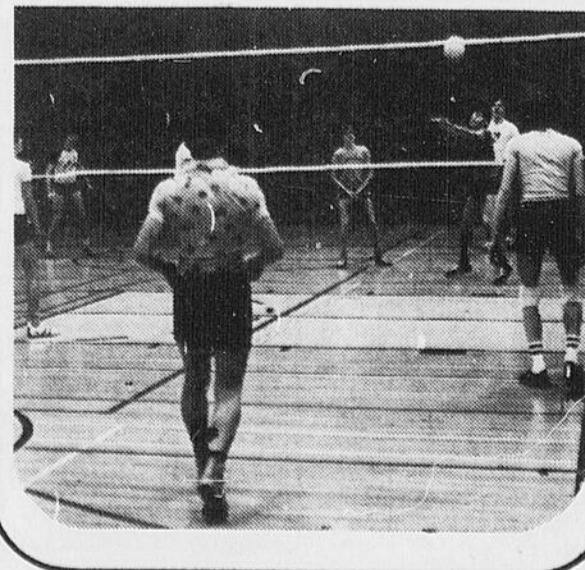
TRACES DE DINOSAURES

Une découverte inattendue a été faite dans le massif du Mont-Blanc. Deux géologues français, accompagnés de quatre naturalistes ont relevé, au cours d'une promenade dans les aiguilles rouges, des empreintes de pas de reptiles bipèdes pentadactyles (à cinq doigts) et tridactyles (à trois doigts).



LES CADETS DE L'ARMEE

Près d'une centaine de cadets de l'armée de la région du Lac-Saint-Jean ont participé, en fin de semaine, à Alma, à différentes compétitions sportives. Quatre corps de cadets y participaient, soit ceux d'Alma, de Saint-Nazaire, de Saint-Bruno et de Desbiens. Les gagnants, il y en a eu plusieurs. Au volley-ball, la médaille d'or a été méritée par le corps de Saint-Nazaire; la médaille d'argent, par Desbiens, et la médaille de bronze, par Saint-Bruno. Pour le ski de fond, le corps de cadets de Saint-Bruno a reçu la médaille d'or; Alma, celle d'argent et Saint-Nazaire, celle de bronze. Pour la raquette, Saint-Bruno a terminé au premier rang; Alma au deuxième rang et Desbiens au troisième rang. Les jeux étaient sous la responsabilité du capitaine Régis Robitaille.



CSR du Lac-Saint-Jean

Consultation profitable

ALMA — La Commission scolaire régionale du Lac-Saint-Jean poursuivra sa consultation des agents de l'éducation sur le Livre vert en organisant des soirées de discussions, les 21 et 28 février au pavillon Camille-Lavoie. Les représentants des différents personnels sont alors invités à donner leur point de vue, et la commission scolaire deviendrait ensuite le porte-parole de son milieu pour les points qui auraient provoqué un consensus. Le syndicat de l'enseignement a déjà manifesté des réserves sur cette consultation.

Dans un autre domaine, la productivité est à la hausse dans l'entreprise scolaire, en 1977-78. Ces expressions d'hommes d'affaires ont cependant leur traduction en langage éducatif, et on doit dire que la qualité de l'enseignement s'améliore cette année à la commission scolaire régionale. L'une des raisons de cette productivité est la satisfaction qui

régne chez les employés en général, et chez les enseignants aussi. En décembre, des commissaires ont participé avec le personnel et les dirigeants des écoles à des réceptions du temps des fêtes, et cette formule décentralisée, nouvelle en 1977, a connu beaucoup de succès, les échanges ayant été amicaux et chaleureux, a-t-on révélé. Au coût total d'environ \$2.000, ces réceptions ont rapporté davantage à la commission scolaire, les dividendes de ce placement étant investis dans la qualité des rapports humains dans les écoles, et donc dans la qualité de l'enseignement dont bénéficient les élèves en général.

Bref, le climat est au beau fixe dans les écoles, et l'enthousiasme continue de régner.

Cigarettes et boissons

Pour aider les étudiants à ménager leur santé physique et mentale, et favoriser

l'hygiène et la propreté générale des écoles, la commission scolaire a mis en vigueur récemment une politique concernant l'usage et la vente de drogue, de boissons alcoolisées, et de cigarettes dans les écoles de son territoire.

Cette politique repose sur les principes suivants: les écoles sont des endroits de formation; la vie en société impose certaines réserves; l'usage de drogues, de boissons, et de cigarettes est particulièrement préjudiciable à la santé en période de croissance.

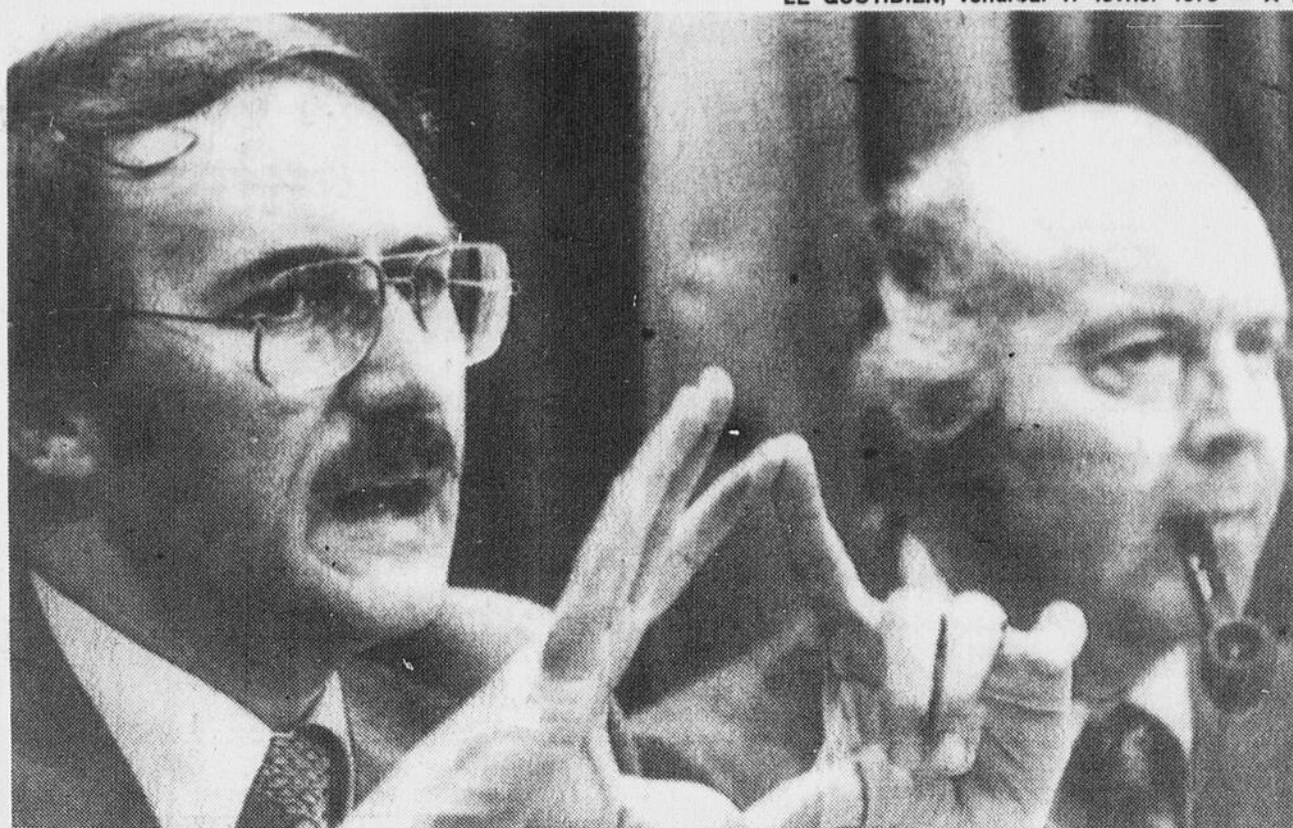
Le cas de la drogue et de la boisson est vite réglé: c'est formellement interdit dans les écoles et sur les terrains des écoles. Celui qui est pris à en consommer est expulsé temporairement de l'école. S'il récidive, il est soumis à la politique de renvoi de la commission scolaire. Celui qui fait le commerce de drogues ou de boissons est expulsé définitivement de

l'école dès la première offense.

Cigarettes

Pour la cigarette, on est moins sévère un peu: c'est interdit dans les salles de cours, les toilettes, les ateliers, les laboratoires, et les autobus scolaires. Il est aussi interdit au personnel de fumer dans les salles de cours en présence des élèves. Certains autres en droits sont aussi touchés de l'interdiction de fumer, comme l'auditorium, la bibliothèque, la cafétéria. Chaque école désigne les zones où fumer est permis.

Et cette politique est enfin présentée de la façon suivante au chapitre de la vente du tabac: "La CSR du Lac-Saint-Jean étant un organisme d'éducation, pour favoriser la santé de ses personnels et des étudiants, interdira la vente de tabac dans ses écoles à compter de septembre 1978."



SOMMES RAVIS — Le ministre des Affaires municipales, Guy Tardif, à gauche, et le ministre québécois des Affaires inter-gouvernementales lors de la présentation

du document analysant les interventions du fédéral au Québec dans le domaine municipal.

(Téléphoto PC)

Ottawa et les municipalités

A l'encontre des intérêts québécois

par Norman Delisle

QUEBEC (PC) — Les interventions fédérales dans le secteur municipal vont la plupart du temps à l'encontre des intérêts des Québécois.

Telle est la portée d'un document de 35 pages rendu public jeudi par le ministre québécois des Affaires inter-gouvernementales du Québec, M. Claude Morin, lors d'une conférence de presse.

Le document, préparé par le gouvernement du Québec, analyse les interventions d'Ottawa au Québec dans le domaine municipal et dans les secteurs connexes: habitation, rénovation urbaine, aménagement du territoire, zonage, financement municipal.

Selon le document, intitulé "l'évolution et les conséquences de l'intervention fédérale dans le domaine des affaires municipales et urbaines", les conséquences de l'intervention fédérale se répercutent de cinq façons:

— les intrusions fédérales vont à l'encontre des vrais besoins des Québécois;

— les interventions fédérales dans le secteur urbain engendrent l'incohérence;

— ces initiatives d'Ottawa cou-

rent trop chers;

— elles paralysent l'initiative des véritables responsables et des municipalités;

— elles amènent le Québec à centraliser indûment.

Besoins

Selon le document de M. Morin, les politiques d'Ottawa, élaborées par des bureaucrates à partir de normes dites nationales, vont à l'encontre des véritables besoins des Québécois.

Plusieurs exemples sont cités: par exemple, les politiques de la Société centrale d'hypothèques et de logement, un organisme fédéral, ont favorisé la multiplication au Québec depuis la guerre de banlieues à faible densité de population où domine le bungalow unifamilial.

Les conséquences, selon le document, sont les suivantes:

— Gaspillage d'énergie pour le chauffage et le transport, difficulté d'installer dans les banlieues un système de transport en commun efficace, coût exorbitant des infrastructures mises en place par les municipalités et perte des meilleures terres agricoles.

Autre exemple cité par le document, celui de l'aéroport de Mirabel.

L'expropriation fédérale pour la construction a été exorbitante, mal faite et oblige le Québec à payer des fortunes pour l'aménagement d'un transport entre Mirabel et Montréal.

Autre exemple, la création de la Commission fédérale de la capitale nationale, qui oblige les Hullois à tout faire approuver par Ottawa avant de mettre en oeuvre quelque projet que ce soit. Il s'ensuit des délais inacceptables.

Milieu urbain

Les interventions fédérales dans le milieu urbain n'ont guère été plus avantageuses pour les Québécois, selon le document.

Ainsi, on cite le cas du transport urbain, un domaine où Ottawa promet d'investir \$230 millions au cours des cinq prochaines années.

De la même main, Ottawa refuse d'assumer les déficits des trains de banlieue qui desservent les Montréalais.

De même, le fédéral tente de "refiler" au Québec une série d'ouvrages fédéraux au Québec, devenus plus ou moins désuets mais coûteux d'entretien, tels une partie du pont Mercier, le pont Jacques-Cartier, certains quais de traverse et débarcadères.

Contribuables d'Alma

Bon accueil au surplus financier

ALMA — Les états financiers de 1977 ne seront publiés que dans plusieurs semaines à Alma, mais on sait déjà que la ville enregistrera un surplus. A une époque où les déficits sont monnaie courante, pour ainsi dire, ce surplus sera sans doute accueilli avec satisfaction par le conseil municipal et les contribuables, au moment où il sera rendu officiel.

Comme ce fut le cas depuis quelques années, Alma peut compter sur un surplus accumulé, ce qui permet d'ajouter aux revenus réguliers un

montant supplémentaire, qui peut servir de marge de manoeuvre. Et quand en plus certaines dépenses n'ont pas connu d'augmentation, et ont même diminué, comme ce fut le cas pour l'enlèvement de la neige à la fin de 1977, les résultats financiers gardent fière allure. Ce serait le cas pour le dernier exercice financier de la ville d'Alma.

Ordre de grandeur

Interrogés sur ce sujet, des fonc-

tionnaires municipaux se sont contentés de dire qu'un surplus était toujours préférable à un déficit, mais qu'ils ne pouvaient commenter davantage. Quant au conseil, sauf erreur, il attend la publication des résultats vérifiés par les comptables avant de dévoiler ces chiffres, qui sont avec le budget annuel une indication de l'état de santé de l'administration municipale.

Nos informations laissent cependant entendre que ce surplus atteindra une somme approchant \$50.000.

Quai touristique Dolbeau-Mistassini

Choix définitif: l'île Talbot

par Laurent Tremblay

DOLBEAU — Le site définitif pour la réalisation du quai touristique Dolbeau-Mistassini se réalisera à l'île Talbot, et le maître-d'oeuvre demeure la Chambre de commerce du secteur de Dolbeau.

C'est ce qu'indique le communiqué remis à la presse, mercredi par le président de cet organisme, M. Germain Larouche, qui déclare que cette décision n'a pas été prise à la légère, mais elle le fut à la lumière des informations précises reçues de spécialistes en la matière. Il ajoute que les di-

rigéants de la Chambre ont fait une étude poussée des avantages et des désavantages des deux sites en question, soit la pointe des Pères et l'île Talbot.

M. Larouche souligne que l'impossibilité pour la Chambre de commerce de se porter acquéreur du terrain de pointe des Pères et le fait qu'il aurait été réalisé en trois étapes sans avoir la certitude qu'il n'y aura aucun changement dans la politique fédérale pour les prochaines années auraient été les points déterminants dans la décision de l'organisme.

Concernant l'île Talbot, le communiqué précise que ce site offre les avantages de faire partie intégrante d'un complexe touristique déjà existant avec le stationnement, l'électricité, services sanitaires et autres. "Au surplus, mentionne M. Larouche, le projet réalisé à cet endroit sera à un coût moindre et pourra être complété en une seule étape. Les sommes disponibles étant suffisantes, il sera possible de greffer une marina à ce quai touristique auquel la population pourra accéder par l'aménagement d'une voie complètement indé-

pendante déjà existante où l'on n'y apportera des améliorations."

M. Larouche poursuit en signalant que l'île Talbot fournit également une foule d'aspects positifs de par son environnement, et que la Chambre est d'avis que ce site est promis à un avenir touristique très prometteur.

"La Chambre continue donc de jouer son rôle d'agent économique pour tous les secteurs nord du Lac-Saint-Jean et de travailler pour le mieux-être de la collectivité qu'elle représente", a conclu M. Germain Larouche.

Compagnie Julac

La suspension pour le silence...

par Laval Gagnon

DOLBEAU — Le président du conseil d'administration de la compagnie Julac, et conseiller municipal à Dolbeau, M. Camil Côté, a refusé hier, de commenter la suspension du directeur-général de l'entreprise, M. Jean-Paul Binet, lui aussi conseiller municipal à Dolbeau.

"La compagnie Julac est

une entreprise privée, et je ne me crois pas tenu de commenter la décision", a-t-il précisé.

On se rappelle que mercredi en avant-midi, le directeur de Julac était suspendu de ses fonctions. M. Binet reçut un avis de huisserie signé de l'ancien procureur de la compagnie Julac.

Les deux conseillers, MM. Binet et Côté, avaient

eu, lors des deux dernières assemblées du conseil, lundi et mardi, de violents échanges verbaux.

M. Binet disait quelques heures après sa suspension tout ignorer des motifs de la décision, car l'avis émanant du président du conseil d'administration de Julac ne recelait aucune précision de la sorte.

Hier, M. Binet attendait "les événements".



M. Camil Côté

Chicoutimi

Eclaircissement de deux hold-up

CHICOUTIMI — La Sureté municipale de Chicoutimi a continué son travail dans la bonne veine, en arrêtant hier, deux jeunes

gens âgés de 17 ans qui ont commis au cours des derniers jours, deux vols à main armée, soit à "L'Accommodation Gagné" du

525, rue Sainte-Anne, de même qu'à "L'Accommodation Morin".

Dans l'un des endroits, les deux individus armés

d'un revolver, avaient fait même coucher des clients par terre pour voler le montant de \$250; tandis qu'à l'épicerie Gagné, un jeune seulement avait pénétré à l'intérieur pour faire main-basse sur le tiroir-caisse.

Ce sont les policiers enquêteurs André Gaudreault, Jean-Guy Jean et le détective Louis Halley, qui ont procédé aux arrestations et en même temps, éclairci les deux vols à main armée.

Depuis le 16 novembre dernier, tous les crimes commis à Chicoutimi, soit les vols dans les maisons d'habitation, les meurtres, de même que les vols à main armée, ont été éclaircis.

Remise des assises

Palais de Roberval et Chicoutimi

CHICOUTIMI — Les termes des assises qui devaient s'ouvrir le 20 février dans le palais de justice de Chicoutimi et de Roberval sont remis.

En effet, il n'y aurait pas de procès qui peuvent s'instruire au terme de février, dans la région Saguenay-Lac-Saint-Jean.

A Chicoutimi, le procès de M. Jos Pilote, accusé d'incendiar, a été remis au mois de juin prochain, puisque ce dernier n'était pas en mesure de subir son procès à cause de son état de santé.

Quant à M. Gaston Larouche, un individu de St-Nazaire, il devait subir son procès aux assises sous une accusation de viol, mais le procès a été remis puisque ce dernier a choisi un procès expéditif devant un juge seul.

C'est donc dire que pour l'hiver, il n'y aura pas de termes d'assises criminelles au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Tous les jurés assignés pour le 20 février n'auront pas à se présenter, soit au palais de justice de Roberval, soit au palais de justice de Chicoutimi.



Au Carnaval de Chicoutimi mettez vos tuques.

Beefeater
le Dry Gin au bon goût

CJPM

VENDREDI, LE 17 FÉVRIER 1978		SAMEDI, LE 18 FÉVRIER 1978	
9.30 Fanfan Dédé	17.30 Parle parle, jase jase	10.00 Dessins animés	17.00 Alerte dans l'espace
10.00 A la bonne heure	18.30 Studio six	10.30 Super car	18.00 Soirée canadienne
11.15 A votre service	19.00 Médecin d'aujourd'hui	11.00 Fusée XL-5	19.00 Et ça tourne
11.45 A tous les échecs	20.00 Montréal en parle	11.30 Joé 90	20.00 Les grands spectacles:
12.15 Les nouvelles du midi	20.30 Première chance	12.00 Tarzan	"Délire"
12.30 Diner chaud	21.00 Les Champions	13.00 Samedi midi	21.45 Arts et spectacles
13.30 Cinéma:	22.00 La Corne d'Abondance	15.00 Samedi sports	22.00 L'aventurier
"Premier goût de l'amour"	22.15 Région 02	15.30 Télé-revue	22.30 Les nouvelles T.V.A.
15.00 Une heure avec vous	23.00 Les nouvelles T.V.A.	16.00 La famille Stone	23.00 Dernière édition
16.00 M. Tranquille	23.00 Dernière édition	16.30 Les Cadets de la forêt	23.10 En fin de soirée:
16.30 Les Nouveaux Tannants	23.10 En fin de soirée:		"On n'achète pas le silence"
	"Les amants du Tereul"		

FILMS A CJPM

VENDREDI, 17 FEV.: 13h30

"LE PREMIER GOUT DE L'AMOUR" (6) — Fr. 1960. Drame de H. Zaphiratos avec Christian Pezey, Colette Descombes et Claude Arnold. — Un adolescent est décontenancé par la liberté de mœurs du milieu qu'il fréquente. — Problèmes abordés de façon superficielle. Mise en scène médiocre. Interprétation convenable.

VENDREDI, 17 FEV.: 23h10

"LES AMANTS DE TERUEL" (5) — Fr. 1962. Ballet cinématographique de R. Rouleau avec Ludmila Tchérina, Milko Sparemblek et Milenko Banovitch. — Deux comédiens ambulants préparant un spectacle se retrouvent dans la même situation de vie que les personnages de la pièce. — Ensemble artificiel. Scénario un peu confus. Accumulation de recherches stylistiques et de trucages insolites. Interprétation factice.

CKRS

VENDREDI, LE 17 FÉVRIER		SAMEDI, LE 18 FÉVRIER	
8.45 Les animaux chez eux	16.30 Le Cutenberg	9.00 Heidi	17.00 Vedettes en direct:
9.15 Les cent tours de Centour	17.00 Cinéma de 5 heures:	9.30 Wickie	"Julie Arel"
9.30 Les Orianiens	"Killer Kid"	10.00 Ces merveilleux aurhommes	Enr. le 25 janv. 78
9.45 En mouvement	18.50 Au fil de l'actualité	10.30 Joe le fugitif	17.30 Dans tous les cantons
10.00 Tam-Tam	19.00 Le Virginien:	11.00 Es-tu d'accord	17.55 Parade de mode Louzou
10.15 Virginie	"La captive"	11.30 Magazine-jeunesse	18.00 Lawrence Welk Show
10.30 Magazine-express	20.31 Forum	12.00 Semaine parlementaire	19.00 La femme bionique
11.00 La mangeaille:	21.30 Auditions Pépin/Robarts	13.00 Fifi Brind'acier	20.01 La Soirée du Hockey:
"La fraise"	22.00 Bonne question	13.30 Aux frontières du connu:	"Colorado à Montréal"
11.30 Au milieu du jour	22.30 Téléjournal national, inter-	"L'origine de l'homme	22.31 Téléjournal
12.30 Les Coqueluches	national et provincial	4 de 4 - les premières	22.47 Nouvelles du sport
13.31 Téléjournal	22.55 Nouvelles du sport et	sociétés humaines".	23.01 Politique fédérale:
13.36 Femme d'aujourd'hui	météo	Enr. le 5 fév. 78	"N.P.D."
14.31 Les ateliers	23.05 Cinéma:	14.00 Daniel Boone	23.10 Cinéma:
15.30 Les copains du western	"Les proies"	15.00 Défi	"La folle course
16.00 Bobino	00.30 Ciné-nuit:	15.30 Cinéma jeunesse:	vers Sugarland"
	"Deux sous d'espoir"	1) "Robinsonka"	00.30 Ciné-nuit:
		2) "La cigale et la fourmi"	"La révolte est pour
			minuit"

FILMS A CKRS

VENDREDI, 17 FEV.: 17h00

"KILLER KID" (6) — It. 1967. Western de L. Savona avec Antonio de Teffe, Fernando Sancho et Liz Barrett. — Un officier de la cavalerie américaine vient au Mexique enquêter sur un trafic d'armes. — Réalisation boiteuse et sans conviction. Décors banals. Interprétation routinière.

VENDREDI, 17 FEV.: 23h05

"LES PROIES" (4) — E.-U. 1970. Drame psychologique de D. Siegel avec Clint Eastwood, Geraldine Page et Elizabeth Hartman. — Un soldat nordiste blessé, trouve refuge

dans une pension sudiste pour jeunes filles. — Création d'atmosphère soignée. Climat onirique non dénué de morbidité. Ensemble intéressant. Interprètes bien dirigés.

VENDREDI, 17 FEV.: 00h30

"DEUX SOUS D'ESPOIR" (3) — It. 1952. Etude de mœurs de R. Castellani avec Maria Fiore, Vincenzo Musolino et Filomena Russo. — Les efforts d'un jeune homme pour se trouver un emploi sont compliqués par l'intervention continuelle de son amoureux. — Peinture de mœurs vivante et pittoresque dans un style néo-réaliste. Rythme rapide. Montage nerveux. Interprétation animée. A.

CBJET

(CANAL 5)

VENDREDI, 17 FÉVRIER 1978		SAMEDI, 18 FÉVRIER	
8.45 The Friendly Giant	16.00 One of a Kind	9.30 Parade	18.30 Response
9.00 Bonjour, Bon Jour	16.30 Friday Afterschool	10.30 Peanut and Popcorn	19.00 The Muppet Show
9.15 Davey and Goliath	17.00 The Nature of Things	11.55 What's New	19.30 The Two Ronnies
9.30 Quebec School Telecasts	17.30 All in the Family	12.00 Sesame Street	20.00 Hockey Night in Canada
10.00 Canadian Schools	18.00 The City at Six	13.00 In the Public Eye	"Colorado à Montréal"
10.30 Mr. Dressup	19.00 The Mary Tyler Moore Show	13.30 Par 27	23.00 The National
11.00 Sesame Street	19.30 In the Public Eye	14.00 The College Game	23.15 Provincial Affairs
12.00 The Bob McLean Show	20.00 Tony Randall	16.00 CBC Curling Classic	23.21 The City Tonight
12.55 CBC News	20.30 On Our Own	17.00 Space 1999	23.37 Cine-Six:
13.03 Tatlatates	21.00 Tommy Hunter Country	18.00 CBC Saturday Evening News	"Dead of Night"
13.33 Magistrate's Court	22.00 Bearcats		
14.03 Ryan's Hope	23.00 The National		
14.30 The Edge of Night	23.22 The City Tonight		
15.00 Take 30	23.35 90 Minutes Live		
15.30 Celebrity Cooks			

SUR LE CABLE

TECS

(CANAL 13)

VENDREDI, 17 FÉVRIER 1978	SAMEDI, 18 FÉVRIER 1978
8.15 Contact	8.15 Contact
10.00 Cercle de presse	12.00 Contact
12.00 Contact	14.00 Conseil de ville
13.00 Carnaval-Souvenir	de Jonquière
17.30 Contact	17.00 L'université et le sport
18.00 Carnaval-Souvenir	17.30 Contact
21.00 La vie municipale de Chicoutimi	19.00 Cercle de presse
21.30 La vie municipale de Jonquière	

RADIO-QUEBEC

(CANAL 8)

VENDREDI, 17 FÉVRIER 1978	Aux frontières de l'histoire
13.00 A même la vie	18.30 A même la vie
Réussites et échecs	La musique
13.30 Le petit prince	19.00 Histoire sur le vif
orphelin	Français, si vous saviez
14.00 L'attaque des fourmis	(3)
14.00 Bien dans sa peau	20.00 Télé-film
Le surmenage	Guerre et paix (2)
14.30 Laissez-passer	21.30 Le monde des peintres
La Bulgarie	naïfs
15.30 Déjà demain	Sculpteurs naïfs
Sports d'hiver:	d'Amérique du Nord
les nouveaux loisirs	22.00 L'expérience aidant
16.00 Les mystères de l'homme	

CJBR

(CANAL 3)

VENDREDI, 17 FÉVRIER 1978	SAMEDI, 18 FÉVRIER 1978
9.15 Les 100 tours de Centour	9.00 Heidi
9.30 Les Orianiens	9.30 Wickie
9.45 En mouvement	10.00 Temporel
10.00 Tam-Tam	10.30 Joe le fugitif
10.15 Virginie	11.00 Es-tu d'accord?
10.30 Magazine express	11.30 Magazine jeunesse
11.00 La mangeaille	12.00 Semaine parlementaire
11.30 Robinson Suisse	13.00 Les héros du samedi
12.00 Sésame	14.00 Femme d'aujourd'hui
12.30 Les Coqueluches	15.00 Défi
13.30 Téléjournal	15.30 Ciné-Jeunesse
13.35 Femme d'aujourd'hui	17.00 Bagatelle
14.30 Les ateliers	18.00 Génies en herbe
15.30 Au jardin de Pierrot	
15.45 Du soleil à cinq cents	

WEZF

(CANAL 7)

VENDREDI, 17 FÉVRIER 1978	SAMEDI, 18 FÉVRIER 1978
6.00 Good Morning Jesus	12.30 Ryan's Hope
7.00 Good Morning America	13.00 All my Children
9.00 PTL Club	14.00 One Life to Live
11.00 Happy Days	15.00 General Hospital
11.30 Family Feud	16.00 The Edge of Night
12.00 \$20,000 Pyramid	

FILMS A WEZF

VENDREDI, 17 FEV.: 21h00

"THREE ON A DATE" — E.-U. Comédie avec June Allyson.

CFCF

(CANAL 11)

VENDREDI, 17 FÉVRIER 1978	SAMEDI, 18 FÉVRIER 1978
6.00 University of the Air	12.00 The Flintstones
6.30 Morning Exercises	12.30 Celebrity Revue
7.00 Canada A.M.	13.30 McGowan and Co.
9.00 Romper Room	14.00 The Alan Hamel Show
9.30 The Community	15.00 Another World
10.00 Ed Allen	16.00 Match Game 78
10.30 The Joyce Davidson Show	16.30 It's your Move
11.00 The Art of Cooking	17.00 The Price is Right
11.30 Définition	18.00 Pulse

FILMS A CFCF

VENDREDI, 17 FEV.: Minuit

"THE FRONT PAGE" (4) — E.-U. 1974. Comédie de mœurs de B. Wilder avec Jack Lemmon, Walter Matthau et Austin Pendleton. — A la veille de quitter son emploi, un journaliste cache un condamné à mort évadé, pour s'assurer l'exclusivité de ses déclarations. — Adaptation d'une pièce connue. Satire sur le journalisme à sensation et l'arriérisme politique. Aspect théâtral atténué par le jeu des comédiens.



392. Recine est.

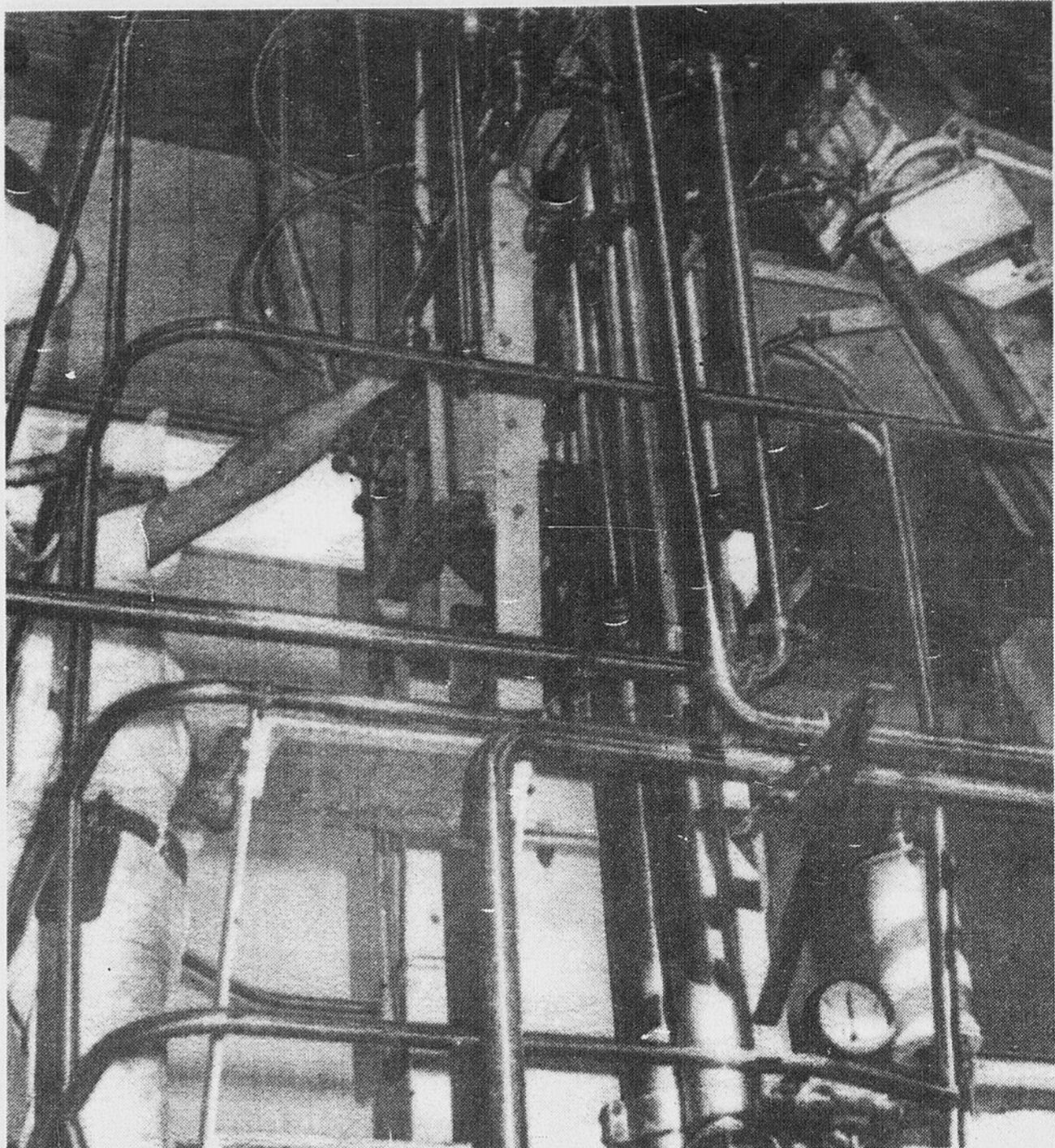
Chicoutimi, Que

Pour tous renseignements concernant l'abonnement à TELE-SAG, veuillez communiquer au numéro suivant:

SUR LE CANAL 13 COMMUNAUTAIRE

VENDREDI, 17 février, DIFFUSION: le 18 à 20 hrs, le 19 à 21 hrs, le 20 à 14 hrs. L'inauguration du Pavillon d'Agriculture par: M. Eugène Whelan, min. de l'Agriculture du Canada, M. Jean Garon, min. de l'Agriculture du Québec.

Tél.: 545-1112 Disponibilité des services à Ville de Chicoutimi et Ville de Jonquière



REFRIGERATION — Un employé de la compagnie Cité Ltée vérifie le bon fonctionnement d'un appareil fabriqué en Suède et servant à la mise en boîte du lait réfrigéré à ultra-haute température. Selon les porte-parole de la laiterie, le lait traité à cette température est le lait le plus susceptible de répondre aux besoins futurs des consommateurs. (Téléphoto PC)

Importance de premier plan accordée au secteur agricole

QUEBEC (PC) — Les négociations commerciales multilatérales qui ont été amorcées en janvier dernier à Genève accordent une importance particulière au secteur agricole, soutient l'ambassadeur J. H. Warren, coordonnateur canadien de ces discussions.

mais il assure que les problèmes agricoles feront bientôt l'objet de sérieuses négociations.

Préoccupations variées

Il a rappelé que plusieurs pays, dont les Etats-Unis, le Japon et la Communauté économique européenne ont déjà formulé leurs offres sur les barrières tarifaires et non tarifaires dans le domaine agricole et que le Canada s'apprête à en faire autant.

M. Warren a observé par ailleurs que la position canadienne n'est pas facile à préciser dans ces négociations, compte tenu des objectifs et des problèmes particuliers à l'industrie agricole canadienne.

"Le Canada a des préoccupations, intérêts et aspirations très variés et certains sont même conflictuels", a-t-il souligné.

Mais à la lumière des connaissances recueillies auprès des ministères fédéraux, M. Warren dégage quelques éléments de base qui devront guider la position canadienne.

Loi d'être ou d'apparaître comme le parent pauvre de ces négociations, l'agriculture fait l'objet de discussions "extrêmement importantes". "Les négociations agricoles constituent même un des éléments essentiels dont pourrait dépendre le succès ou l'échec des négociations dans leur ensemble", a précisé M. Warren alors qu'il s'adressait hier à Québec à l'assemblée annuelle de la Fédération canadienne de l'agriculture.

M. Warren reconnaît que les médias ont davantage fait état des négociations de ces tarifs industriels et que les discussions du groupe agricole n'ont pas pris "un bon départ" à cause d'une querelle de procédure.

CINEMA

ALMA Alma Semaine du 17 au 23 février inclusivement: "Le casse-cou" - "7 hommes à l'aube".	JONQUIERE Bellevue Semaine du 17 au 23 février inclusivement: "Les naufragés du 747" - "Enfer mécanique".	Centre Semaine du 17 au 23 février inclusivement: "L'animal".	Elysée Semaine du 17 au 23 février inclusivement: "La jeune Américaine toute nue" - "Les jeunes secrétaires".
---	--	---	---

Quand aura lieu le Référendum ?

ALMA
Semaine du 17 au 23 février inclusivement: "Le casse-cou" - "7 hommes à l'aube".

Canadien
Semaine du 17 au 23 février inclusivement: "Le barreur" - "L'évadé" - "Cercle noir".

BAGOTVILLE
Saguenay
Semaine du 17 au 20 février inclusivement: "L'animal".

PLACE DU ROYAUME
Cinéma 1
Semaine du 17 au 23 février inclusivement: "L'animal".

Cinéma 2
Semaine du 17 au 23 février inclusivement: "Lancer frappé" - "Le flic se rebiffe".

Cinéma 3
Semaine du 17 au 23 février inclusivement: "Les filles de Madame Claude" - "Blondy".

Capitol
Semaine du 17 au 23 février inclusivement: "Les naufragés du 747" - "Enfer mécanique".

Cartier
Semaine du 17 au 23 février inclusivement: "La jeune Américaine toute nue" - "Les jeunes secrétaires".

Impérial
Semaine du 17 au 23 février inclusivement: "La conquête de la planète des singes" - "Mobby Dick" - "Samson contre tous".

DOLBEAU
Météore
Semaine du 19 au 23 fé-

C'est une des questions auxquelles le Premier Ministre du Québec M. René Lévesque répondra lors de l'émission

"BONNE QUESTION"

17 février 22h00

CKRS Jonquière

Parti Québécois
Le parti des Québécois

Emplois au Canada

L'Opposition exige des chiffres précis

OTTAWA (PC) — Sommé par l'opposition d'évaluer combien d'emplois seront créés, cette année à la suite du sommet économique des premiers ministres M. Trudeau s'est refusé hier aux Communies à accoler un chiffre aux différents projets qui ont été annoncés.

Devant les charges répétées des conservateurs et des néo-démocrates, le premier ministre a soutenu qu'il importe surtout de rétablir le climat de confiance dans l'économie cana-

dienne, ce qui ne pourra que favoriser l'investissement et la création de nouveaux emplois.

Au lendemain de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, le chef de l'opposition, M. Joe Clark, a demandé combien d'emplois verront le jour dans le cas de l'utilisation maximum de la limite de pêche à 200 milles, l'expansion des facilités portuaires sur la Côte-Ouest, les nouveaux investissements dans l'in-

dustrie automobile.

A chacune de ses questions, M. Clark a repris un des projets et a pressé M. Trudeau de lui fournir un chiffre.

M. Trudeau a fait valoir pour sa part que les premiers ministres provinciaux avaient adopté une attitude plus positive que l'opposition parlementaire quant aux chances de reprise économique.

Selon lui, tous les premiers ministres ont reconnu qu'il s'agissait là d'une "approche unique

dans la façon de gérer l'économie". Il a admis qu'il est impossible de quantifier le nombre d'emplois créés mais qu'il fallait les compter "par milliers" au Québec par exemple où l'on retrouve des usines de fabrication d'automobiles.

Les conservateurs n'ont pas lâché le morceau aussi facilement et c'est le député de Kingston-les-Iles, Flora MacDonald, qui a relancé M. Trudeau cette fois sur une mine au Cap-Breton et l'usine marémo-

trice de la baie de Fundy. Le premier ministre canadien s'est alors contenté de mentionner que son gouvernement a créé 2,300,000 emplois depuis qu'il a pris le pouvoir.

Le leader du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, s'est interrogé sur la façon dont le gouvernement procèdera pour faire baisser le chômage et l'inflation au niveau fixé par le ministère des Finances et a suggéré de procéder à des coupures de taxes pour assurer la relance économique.

Boxe aux Communies

Signalons que les partis d'opposition ont utilisé à plusieurs reprises hier des termes faisant référence au combat de boxe entre Leon Spinks et Muhammed Ali pour ébranler le gouvernement.

M. Broadbent, a entamé le premier round en demandant le consentement unanime de la Chambre pour que le "vieux champion et son entourage démissionne" parce que celui-ci est devenu "trop faible pour tenir le coup dans les grosses ligues" et qu'il a manqué de ressources lors du dernier assaut.

Comme M. Trudeau faisait l'objet d'applaudissements à tout rompre de la part des députés, le chef conservateur, M. Clark a signalé que cela lui rappelait l'ovation qu'a reçue Ali quand il est monté dans le ring.

Le premier ministre Trudeau n'allait pas s'en laisser imposer et il a laissé tomber que Mohammed Ali aurait pu prendre MM. Broadbent et Clark avec une main attachée dans le dos.

Le leader conservateur a déclaré plus tard, au grand plaisir de ses supporters, que le premier ministre "a démontré qu'il peut voler comme une abeille et piquer comme un papillon".



OIE EMPOISONNEE — Le policier Anqus Armstrong de Toronto essaie en compagnie d'un autre policier de capturer une oie qui aurait été vraisemblablement empoisonnée par un quidam. Huit de ces oies sont mortes à la suite de cet empoisonnement et cinq autres dont celui sur la vignette ont été remises à des écologistes. (Téléphoto PC)

Position délicate de la SCHL

Une pratique quasi partisane

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral des Affaires urbaines, M. André Ouellet, a demandé à la Société centrale d'hypothèques et de logement de lui céder la responsabilité du versement des chèques dans le cadre du programme de subventions d'encouragement aux municipalités.

Ainsi, depuis septembre 1977, la SCHL doit, à toutes les semaines, informer le bureau du ministre des demandes de subventions que lui font parvenir les municipalités.

C'est alors que le bureau du ministre fait la sélection des subventions qui méritent une attention spéciale, de manière à organiser, par exemple, une cérémonie, où le ministre ou son représentant, soit un député, préside à la remise du chèque.

Invité à commenter cette nouvelle procédure de remise des chèques, le ministre Ouellet a affirmé hier, à sa sortie des Communies, qu'il était le seul à décider qui déléguer pour la remise des subventions et qu'il ne faut pas s'étonner que ce ne soit que des députés libéraux.

"Je ne suis évidemment pas pour demander à l'opposition de me représenter", a dit M. Ouellet.

On a expliqué par ailleurs au bureau du ministre qu'il a été décidé de réviser en partie la pratique antérieure, soit la transmission par courrier, en vue de promouvoir le programme auprès des municipalités de manière plus personnelle.

Le programme de subventions d'encouragement aux municipalités accorde aux municipalités des subventions de \$1,000 par unité de logement sans obligation de leur part. On a indiqué, au bureau du ministre que les sommes engagées dans ce programme sont passées de \$2.1 millions en 1976 à \$36 millions en 1977.

Dans une note de service au ministre Ouellet en date du 31 août 1977, dont la presse a obtenu copie, le président de la SCHL, M. Raymond V. Hession, avait soulevé la question de la partisanerie politique à laquelle une telle pratique pourrait conduire.

M. Hession rappelle que la SCHL en est récemment

venue à une entente pour informer des demandes de subventions le bureau du ministre, qui par la suite peut aviser la SCHL de son intention de s'engager, dans certains cas, dans la procédure de distribution des chèques.

"Depuis qu'on a mis en branle cette opération il y a deux semaines, votre bureau nous a fait part de son intérêt dans plusieurs cas de subventions et a demandé à la société de demander à ses bureaux régionaux de se mettre en contact avec le député fédéral local pour assurer sa participation", dit la note de service du président de la SCHL.

M. Hession ajoute: "Si c'est là le modèle de participation que vous envisagez, je veux m'assurer que la société ne sera pas ainsi déchargée directement de sa responsabilité entière d'administrer le programme. Je m'inquiète également que cela ne conduise à la critique, la partisanerie politique pouvant être évoquée à l'occasion par exemple de cérémonies, auxquelles pourraient participer des députés fédéraux choisis dans le cadre du processus du versement des chèques."

Mis au courant de la pratique, le leader parlementaire adjoint de l'opposition conservatrice, le député de Saskatoon-Biggar, M. Ray Hnatyshyn, a déclaré qu'en procédant de la sorte, le ministre Ouellet se discrédite lui-même.

M. Hnatyshyn a dit qu'il faut exclure complètement toute participation des hommes politiques dans la distribution des subventions de l'Etat.

"On prend les gens pour des illettrés en faisant preuve de ce genre d'esprit, a-t-il dit; c'est comme si c'était votre député qui était chargé de vous remettre votre retour d'impôt."

Le député, M. Lorne Nystrom, a pour sa part déclaré qu'il s'agit là d'une pratique partisane qui n'est pas normale, considérant d'autant plus que la Société centrale d'hypothèques et de logement est une société de la couronne.

Espionnage soviétique

Cossitt revient à la charge

OTTAWA (PC) — Pour la troisième fois cette semaine, le député conservateur Tom Cossitt a fait de nouvelles allégations aux Communies hier, au sujet de la présence de Soviétiques au Canada, mais le solliciteur général Jean-Jacques Blais a refusé de les commenter en invoquant la sécurité nationale.

Tel que promis, M. Cossitt a révélé les noms de cinq compagnies canadiennes, contrôlées, en tout ou en partie, par des intérêts soviétiques. Il a demandé à M. Blais si le gouvernement fédéral surveille ces sociétés afin de

savoir si leurs profits financent les activités du KGB (le service de renseignements de l'URSS) ou aident "des éléments extrémistes".

Le député de Leeds, dans l'est ontarien, a soutenu par ailleurs que ces compagnies placent leurs profits dans des dépôts à terme variant de 30 à 60 jours, et que ces profits atteindraient plus de \$20 millions.

Les compagnies en cause selon le député sont: Emec Trading Co.; Morflot Freight Lines de Vancouver, Stan-Canada Machinery Ltd.; Belarus Equipment of Canada, de To-

ronto, et Socan Aircraft, de Calgary.

Jim Parley, de Toronto, qui est président de Stan-Canada Machinery et de Belarus Equipment, a nié les allégations de M. Cossitt.

"Le seul but de ces compagnies est de vendre des produits soviétiques au Canada et de favoriser les échanges commerciaux entre le Canada et l'URSS", a-t-il dit.

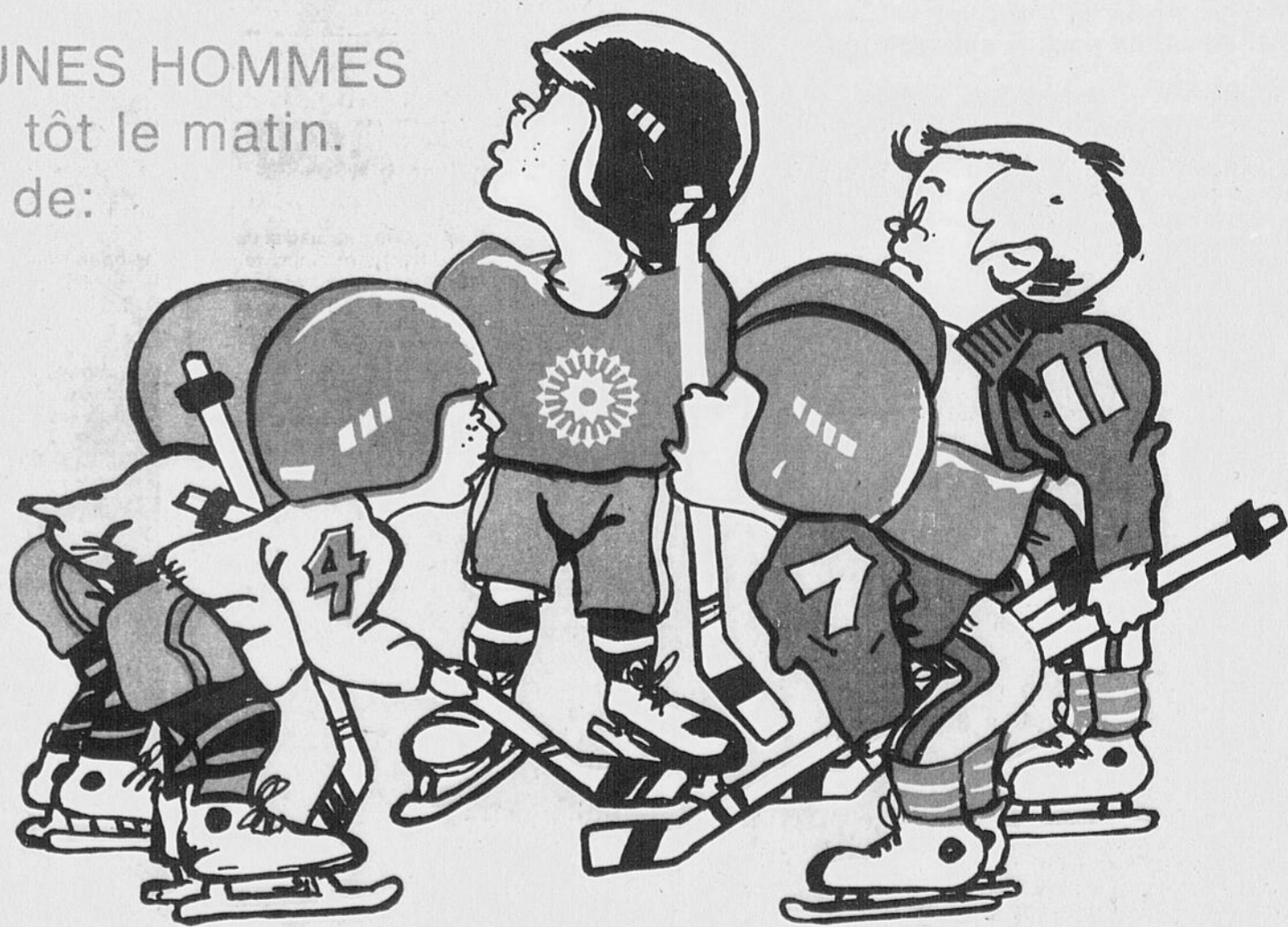
Pour leur part, les porte-parole des deux compagnies de Vancouver, Emec Trading et Morflot Freight, ont aussi nié les propos du député conservateur.

Hé les jeunes ! voici votre chance

LE QUOTIDIEN recherche des JEUNES HOMMES
vaillants pour distribuer le journal tôt le matin.
Ces jeunes hommes ont la chance de:

- Gagner de l'argent.
- Participer à des réunions.
- Devenir le camelot du mois.
- Devenir le camelot de l'année.
- Participer à un voyage annuel.
- Mériter des prix intéressants.

99% de chances de faire partie
de l'équipe des camelots de



LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

UN SEUL NUMERO
A COMPOSER

545:4665

DEMANDEZ JOHANNE